

Mémoire de fin d'études

Master 2 Économie des organisation parcours Emploi, Économie, Sociale et Solidaire

Université Paris 8

Année 2016/2017

Les Régies de Quartier : acteurs propices pour répondre à l'urgence de la valorisation des déchets



Par Ana MORACIN

Membre du jury

Ana Larrègle – directrice de mémoire
chargée de mission Économie Sociale et Solidaire
Service Développement Local à Plaine Commune

Carole Brunet – responsable du Master 2 EESS
Enseignante chercheuse (MCF) en économie

Laëtitia Prodo – tutrice de stage
Coordinatrice des projets associatifs à la Régie de quartier de Stains

« C'est dans les utopies d'aujourd'hui que sont les solutions de demain »

Pierre Rabhi – agriculteur, écrivain, poète

Remerciements

L'université Paris 8. Mais plus particulièrement :

- Ana Larrègle, ma tutrice de mémoire. Merci pour tes encouragements, conseils et soutiens. C'est avec grand que j'ai reçu ta vision juste et réaliste de l'ESS, j'ai beaucoup appris grâce à toi.
- Carole Brunet, directrice du Master. Merci de mener à bien ce beau master et de promouvoir l'ESS.
- Mes camarades de master 2 EESS
- Les différents intervenants et maîtres de conférences qui m'ont beaucoup appris pour ma dernière année scolaire

Tous les salariés de la **Régie de quartier de Stains** pour m'avoir accueilli chaleureusement et d'avoir pris le temps de me partager votre expérience, savoir-faire et savoir être.

- La directrice de la régie, Mathilde Lagrange pour m'avoir fait confiance et de m'avoir appris beaucoup.
- Ma tutrice de stage, Laëtitia Prodo pour son accompagnement.
- Tous mes collègues pour leur bonne humeur, leurs aides, leurs conseils et leurs désirs de me partager leurs savoirs.

A toutes les personnes avec qui j'ai travaillé sur le projet des cagettes. Leur expertise, leur motivation et leur volonté sont déterminantes.

- Mathieu Glaymann – *directeur de la Régie de Quartier de Saint-Denis*, Audrey Renaud – *directrice de la Régie de Quartier de Pierrefitte*, Céline Glineur – *directrice du Petit Plus*, qui travaillent avec conviction pour des projets qui ont du sens.
- Magali Bardou, Mamadou Samassi et Emmanuel Naudin, qui nous ont apporté toute leur expertise, confiance. Le projet ne serait pas à ce stade là sans eux.

Et surtout merci à ma famille.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1 – les régies de quartier pour répondre à la nécessité de valoriser les déchets 11	
<i>La valorisation des déchets : un processus qui apparaît comme inéluctable</i>	<i>12</i>
A. Comment et pourquoi redonner une seconde vie aux déchets ?.....	12
1. Les méthodes de valorisation des déchets	12
2. Un contexte qui appelle à l’urgence	16
3. Des enjeux écologiques, économique et réglementaires à prendre en compte	19
B. Un atout pour les structures	23
1. Valoriser permet de réaliser une économie des coûts	23
2. Permettre à la structure de porter de l’intérêt à son capital environnemental	26
3. Un effet également positif sur le capital social	29
<i>Les caractéristiques des Régies en adéquation avec les besoins que requièrent une activité de valorisation des déchets</i>	<i>31</i>
A. La valorisation des déchets : un modèle économique spécifique.....	31
1. Modèle économique non propice à un modèle d’économie classique	31
2. Les régies de quartier en capacité de répondre à ses contraintes économiques.....	33
B. La valorisation des déchets n’est pas seulement économique, il y a aussi un aspect social à prendre en compte.....	36
1. Une bonne gestion et valorisation des déchets réalisées par des acteurs locaux permettent une amélioration du cadre de vie des habitants.....	36
2. Le développement durable doit être placé au cœur de la gestion des déchets.....	39
3. Les régies apportent une dimension sociale.....	41
CHAPITRE 2 – étude de cas : un groupement de régies créant une filière de valorisation des cagettes en bois	44
<i>Etude préliminaire</i>	<i>45</i>
A. Le contexte de la naissance d’un projet.....	45
1. Expérience des acteurs pilotes dans le domaine	45

2. Quel est le besoin et qui l'a détecté ?.....	46
3. Des objectifs multidimensionnels	47
B. La situation actuelle sur le marché de Saint-Denis	47
1. Présentation du marché.....	47
2. L'organisation de la gestion des déchets sur le marché	49
3. Les cagettes sur le marché	51
C. Quelles valorisations ?.....	54
1. La valorisation matière.....	54
2. La valorisation organique	57
3. La valorisation énergétique.....	59
<i>Etude de faisabilité</i>	
62	
A. De la collecte jusqu'au produit fini : le parcours prévisionnel de la cagette	62
1. Les circuits	62
2. Les débouchés :.....	65
B. Les éléments financiers du projet	70
1. Les coûts de fonctionnement.....	70
2. Coûts d'investissements.....	73
3. Financement du projet.....	76
 Conclusion	 81
 Bibliographie	 83

INTRODUCTION

Les crises que nous traversons actuellement sont assurément le reflet de l'échec du modèle classique. Ces crises qui sont de nature économique, financière, écologique, politique et sociale montrent l'inefficacité du système actuel. Un changement apparaît aujourd'hui comme vital pour la pérennité de notre planète et pour préserver une harmonie sociale : nos modes de vie, de production, de consommation, de gouvernance et de travail ne semblent plus adaptés à notre ère. Chaque jour en France des personnes sont de plus en plus pauvres et l'accès au travail n'est pas égal pour tous. Dans ce même temps, les ressources de la planète sont consommées pour plus que ce qu'elle peut nous offrir.

La traduction de ce constat est visible par deux chiffres. Selon le journal *Le Monde*¹, en 2015 le taux de chômage pour les moins de 25 ans est de 45% dans les quartiers prioritaires de la ville contre 22% dans les autres zones. Pour les habitants qui ont entre 25 et 49 ans il est de 22% dans ces quartiers-là contre 9% environ dans les quartiers non prioritaires. Une différence flagrante qui témoigne de la fracture sociale.

En 2017, nous avons épuisé toutes les ressources naturelles que la Terre peut produire en une année le 2 août : nous vivons donc pendant un tiers de l'année à crédit. Cette conclusion rend compte de la problématique de gestion des ressources qui s'impose à nous.

Dans le même temps, nous pouvons nier l'essor d'un secteur qui ne cesse de prendre de l'ampleur : l'Économie Sociale et Solidaire (l'ESS). Constitué des associations, des 8 mutuelles, des coopératives et des fondations, ce secteur pèse aujourd'hui dans le paysage économique français ; il représente 10,3% de l'emploi et compte près de 223 000 établissements employeurs. Plutôt épargné par la crise actuelle, les chiffres plaident en effet en sa faveur, il aspire à grandir et à constituer l'avenir économique de notre pays. Ses principes de gouvernance démocratique et de non-lucrativité, ses valeurs humaines, solidaires et de partage lui permettent d'avoir une place grandissante dans nos cadres de vie. Les nouveaux besoins de notre société, en termes d'innovation, de justice, d'égalité, de partage des richesses nourrissent le caractère indispensable de l'émergence de cette nouvelle économie équitable. L'objectif est de replacer

¹ LAURENT S., (2015), « 10 graphiques sur les « quartiers prioritaires », réservoirs de chômage et de pauvreté », *Le Monde*

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/10/20/10-graphes-sur-les-zones-urbaines-sensibles-reservoirs-de-chomage-et-de-pauvrete_4793293_4355770.html

l'être humain au cœur des préoccupations et des actions : dans cette voie, l'Homme doit être à l'origine de l'identification des besoins, et aussi l'acteur des actions proposées en cohérence avec ses aspirations parce que c'est lui qui constitue la finalité de toute activité. Il est ainsi créateur, réalisateur et bénéficiaire de chaque effort, en privilégiant le collectif au service de l'individu, dans le but de faire primer l'utilité sociale à l'enrichissement. En s'efforçant de présenter des solutions au plus près des besoins, ce secteur sert aussi le développement local pour redynamiser les territoires et la cohésion sociale entre les citoyens.

Acteurs de ce secteur, les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), notamment les régies de quartier sont le reflet de ce nouveau secteur d'avenir.

Avec près d'un milliard de tonnes de déchets générés chaque année en France, le marché du traitement des déchets est grandissant et d'une importance colossale. Qu'ils soient produits par l'agriculture, le BTP, les entreprises ou encore les ménages, les déchets sont présents partout dans la vie quotidienne et nous nous devons de les traiter. Plusieurs étapes sont alors nécessaires : la collecte, le transport, le traitement et la réutilisation ou l'élimination.

A ce jour, le marché est dominé par deux acteurs majeurs qui sont présents depuis longtemps dans ce domaine d'activité : Suez et Veolia. Deux multinationales aux moyens très importants. Cependant, l'importance du marché, la nécessité de la réalisation de cette activité et donc l'enjeu économique qu'il représente attire de nombreux autres acteurs, ce qui rend la concurrence rude. Les parts de marché se disputent et chacun espère faire valoir leurs atouts pour rentrer dans ce domaine.

Cela fait quelques années que les structures d'insertion luttent pour faire leur place dans le traitement des déchets. Leur sensibilité au développement durable, social et économique font d'elles des acteurs sur lesquels il faut compter malgré la difficulté à intégrer le marché. Mais grâce à leurs atouts et à des volontés politiques, démontrées par exemple par la clause d'insertion dans les marchés publics, certaines structures d'insertion arrivent à faire leur place parmi tous les acteurs, comme le démontre les succès des entreprises d'insertion Envie ou extramuros et le réseau Elise.

Au-delà du fait qu'il faut traiter les déchets que nous créons, la situation actuelle de la planète implique que nous devons diminuer leur volume. Cette réduction nécessaire de diminuer la quantité des déchets peut se traduire par une réduction de leur production en consommant moins. Elle peut également se réaliser en modifiant notre consommation et en changeant notre vision que l'on a des déchets : en voyant les déchets comme une ressource et comme une

richesse plutôt qu'une matière destinée à être jetée. La valorisation des déchets, le fait de pouvoir donner une seconde utilité à ceux-ci, permettent de traiter les déchets d'une autre manière : plus écologique et avec une forte utilité sociale en créant un cercle vertueux notamment avec une création d'emplois et des externalités positives.

C'est sur ce terrain de la valorisation que les structures d'insertion, plus spécifiquement les régies de quartier doivent se montrer.

Ma réflexion qui est livrée au travers cette étude porte sur la capacité des Structures d'Insertion par l'Activité Économique, plus particulièrement les régies de quartier, à être une réponse adéquate aux nouveaux enjeux actuels à propos de la valorisation des déchets.

De là plusieurs questions émanent : quelle définition donner à la « valorisation des déchets » ? Quel intérêt a-t-on à privilégier une valorisation des déchets plutôt qu'un traitement basique ? D'un point de vue économique, les régies de quartier pourraient-elles assumer une telle activité ? Par rapport à une structure dite classique, quels peuvent être les apports d'une régie de quartier ? Comment monter une filière de valorisation d'un déchet ? Quel est le modèle économique adéquate d'une régie pour cette activité ?

En d'autres termes : pourquoi privilégier une régie de quartier dans un marché de valorisation des déchets ?

Le sens de cette interrogation se trouve dans la mise en lien de deux termes différents : régie de quartier et valorisation des déchets.

Une régie de quartier est une association de loi 1901 qui a pour vocation à améliorer le cadre de vie du quartier sur lequel elle est implantée en y associant les habitants. Pour ce faire, elle propose un emploi et un parcours d'accompagnement à des habitants du quartier éloignés de l'emploi. Elle est alors très ancrée dans les domaines du social, de l'écologie et du développement local par ces activités en lien avec le développement durable ainsi que par sa présence et ses actions sur le quartier.

Le terme valorisation de déchet permet d'insérer la notion de développement durable dans le traitement des déchets. En effet, l'objectif est de faire qu'un déchet n'en devienne plus un mais de lui donner une seconde utilité et de voir alors ce qui était destiné à être jeté comme une richesse.

Il reste maintenant à démontrer comment cette activité, la valorisation des déchets, peut être adaptée pour un acteur tel qu'une régie de quartier.

Dans ce questionnaire, je m'appuierai sur les réalités françaises, en essayant d'apporter des éléments de réponses issus de notre région d'Île-de-France. Mon dispositif d'investigation se basera autour de la lecture d'ouvrages et d'articles sur ce thème, au développement de mes observations personnelles, à la synthèse de témoignages recueillis par des professionnels et à l'analyse d'une étude de cas afin de répondre au mieux aux questionnements posés.

La voie méthodologique que j'ai retenue pour ma présentation est de scinder mon mémoire en deux parties distinctes de cette manière :

Dans une première partie, après avoir présenté la valorisation des déchets dans son aspect global afin que chacun puisse appréhender ce secteur dans sa globalité et cerner l'ensemble de ses caractéristiques, de ses enjeux et de ses aboutissants, je présenterai les aspects bénéfiques que peut engendrer un tel processus dans une structure. Ensuite, je mettrai en valeur les atouts des régies de quartier qui justifieraient leur entrée dans un marché de valorisation des déchets avec ses propres caractéristiques et fonctionnalités.

Dans une seconde partie, je rendrai compte la volonté de régies de quartier et d'une entreprise adaptée de créer une filière de valorisation des cagettes en bois des marchés forains de l'agglomération de Plaine Commune. Dans un premier temps, j'exposerai l'étude préliminaire que j'ai menée avec le groupement qui permet de rendre compte le gisement concerné et qui interroge les différentes pistes de valorisation possible pour la matière. Par la suite, vous découvrirez l'étude de faisabilité qui a été réalisée en lien avec ce projet. Cette dernière partie permet de préparer la phase opérationnelle du projet d'un point de vue logistique et financier.

Cette manière de présenter les réponses à la question posée permet d'avoir autant un point de vue global et théorique que pratique et opérationnel. En effet, si l'analyse de la revue littérature et l'analyse de concepts clés nous apporte des connaissances fondamentales pour pouvoir aborder et pénétrer le sujet, la mise en pratique et la réalité du terrain permet de se rendre compte des enjeux et aboutissants du sujet et de la difficulté que peut rencontrer une structure d'insertion pour la mise en œuvre d'un projet.

CHAPITRE 1 – les régies de quartier pour répondre à la nécessité de valoriser les déchets

Je commencerai cette partie en introduisant le concept de l'économie circulaire. L'économie circulaire désigne un concept économique qui consiste à produire des biens et des services en réutilisant les déchets en matière première. Cela s'inscrit dans le cadre du développement durable et vise à limiter le gaspillage et la consommation. Ce « cycle de vie » permet de réaliser des gains de compétitivité à l'échelle d'une structure ainsi que garantir une plus grande efficacité des produits.

La loi de la transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015, prévoit notamment :

- La réduction de moitié des quantités de déchets mis en décharge.
- L'objectif de recycler 60% des déchets en 2025.
- L'amélioration de la conception des produits pour réduire leur impact environnemental et augmenter leur durée de vie.
- La mise en place d'une stratégie nationale de transition vers une économie circulaire.

Outre les bénéfices écologiques, cette activité émergente est créatrice de richesse et d'emplois (y compris ceux relevant du champ de l'économie sociale et solidaire) sur l'ensemble du territoire et son développement doit permettre à la France d'en tirer un avantage compétitif dans le contexte de la mondialisation.

Le passage vers une économie circulaire implique en effet des réallocations sectorielles d'emploi entre les activités intensives en matières et celles qui contribuent à les économiser. Sont en première ligne les « éco-activités », qui participent directement à la préservation de l'environnement, mais aussi de nombreux secteurs comme la location, la réparation et le réemploi ou la réutilisation, qui allongent la durée de vie des biens et réduisent la production de déchets. Portée par la révolution numérique, une telle mutation pourrait s'accompagner d'une modification radicale des modèles d'affaires économiques.

Après avoir défini le périmètre de ces activités, la note évalue le volume d'emploi aujourd'hui concerné à 800 000 emplois équivalents temps plein (soit 3% de l'emploi global).

Le secteur de la réparation est le plus gros pourvoyeur d'emploi de l'économie circulaire, avec plus de 200 000 ETP, soit un quart des effectifs.

L'économie circulaire comprend plusieurs types d'activités. Parmi celles-ci, on compte le réemploi, la réutilisation, la réparation et le recyclage. Autant d'activités qui participent à la valoriser nos déchets.

La valorisation des déchets : un processus qui apparaît comme inéluctable

A. Comment et pourquoi redonner une seconde vie aux déchets ?

1. Les méthodes de valorisation des déchets

La valorisation des déchets est une méthode spécifique de traitement des déchets. Elle vise à transformer le déchet en une ressource plus noble, en utilisant la totalité ou une partie de celui-ci à un usage de réemploi, de recyclage ou de réutilisation.

L'étape du tri est indispensable avant toute valorisation. Et préalablement au tri, une opération de récupération des déchets est nécessaire. Ceux-ci doivent être séparés et regroupés pour qu'ils puissent être valorisés dans les meilleures conditions. Le tri peut être réalisé au sein de la structure qui va se charger de la valorisation ou directement sur les lieux de dépôt des déchets.

Nous pouvons classer les méthodes de valorisation en trois catégories :

1. La valorisation matière
2. La valorisation énergétique
3. La valorisation organique.

La valorisation matière

Une valorisation matière est un processus qui implique que la matière du déchet est réutilisée pour un usage différent ou pour un usage similaire de celui d'avant. L'objet est d'exploiter au maximum la ressource du déchet.

Nous pouvons distinguer trois formes de valorisation matière.

- Le recyclage

L'opération du tri est une étape fondamentale pour assurer un processus de recyclage. Cela permet, en fonction de divers critères, de séparer les déchets afin que chaque groupe de déchets bénéficie d'un processus différent et adapté.

Le recyclage permet de remettre dans un cycle de production un déchet dans sa totalité ou partiellement. Ce déchet, une fois traité, peut servir au même usage qu'il avait autrefois, ou à un usage différent.

Par exemple, le papier, une fois recyclé devient du papier recyclé. Il garde la même fonction qu'il avait avant de devenir un déchet.

- Le ré-emploi et la réutilisation

Le ré-emploi consiste à ce que l'objet, qui n'est pas devenu un déchet et qui reste donc un produit, est utilisé de nouveau pour une utilisation similaire de sa fonction d'origine pour laquelle il avait été conçu. Cette opération permet de donner une seconde vie au produit. Cela permet de modifier le cycle de base « production – consommation – déchets » en un nouveau cycle « production – consommation – consommation ».

La consigne de bouteille est un exemple type de réemploi. La bouteille est amenée à être réutilisée comme un récipient après un premier usage, au lieu d'être jeté et de devenir donc un déchet.

La réutilisation consiste à ce que l'objet, qui lui est devenu un déchet, soit utilisé de nouveau mais pour une utilisation différente de sa fonction d'origine pour laquelle il avait été conçu.

Par exemple, les pneus, une fois usagée et donc détectés comme des déchets, peuvent servir de support pour les voies routières par exemple.

- La régénération

La régénération est un procédé qui permet d'extraire du déchet la partie polluée ou défectueuse. Ces méthodes physiques ou chimiques sont très réglementées, de nombreuses autorisations sont nécessaires

Cette opération est très couramment utilisée pour valoriser le plastique notamment.

La valorisation énergétique

Une valorisation énergétique consiste à récupérer la chaleur des déchets. En brûlant le déchet, il est possible de récupérer les calories de celui-ci et d'utiliser cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

Nous pouvons distinguer deux formes de valorisation énergétique.

- La méthanisation

En l'absence d'oxygène, la fermentation et décomposition des déchets organiques permet de libérer du biogaz, composé en grande partie de méthane, qui est ensuite utilisé à produire de l'électricité ou de la chaleur dans les installations de méthanisation.

- L'incinération

Les déchets ménagers, les déchets agricoles ainsi que les déchets industriels peuvent être incinérés. Aujourd'hui, c'est 30% de la totalité des déchets qui sont incinérés dont la majorité de déchets ménagers.

L'incinération permet de récupérer soit la chaleur, soit l'électricité (ou les deux) de ces déchets. En effet, les ordures ménagères sont disposées dans un four à 1000 degré, la chaleur dégagée de la combustion de ces déchets va chauffer une eau présente dans une chaudière et ensuite une énergie est récupérée de l'ébullition de cette eau sous forme de vapeur d'eau ou d'électricité grâce à un turboalternateur.

Cette solution développée dans les années 1960 permet de traiter le problème de la valorisation des déchets. Elle permet de réduire 70% de la masse des déchets et 90% leur volume.

Cependant, ce système est polluant, même s'il est encadré par la réglementation aujourd'hui, les fumées et les résidus de traitement sont considérés comme néfastes pour la santé, et pour l'environnement avec le rejet de dioxine, oxydes d'azote ou de soufre.

La valorisation organique

Une valorisation organique permet le traitement des déchets biodégradables par voie biologique, en privilégiant le retour au sol de ces déchets afin de conserver et de consommer leur côté fertilisant.

Nous pouvons distinguer deux formes de valorisation matière

- Le compostage

Le compostage est un procédé biologique qui permet de valoriser les déchets biodégradables par un processus de fermentation. Il en devient un produit riche en minéraux et matières organiques : le compost.

Selon le recensement de l'ADEME et de SINOE², en 2010 a été valorisé par compostage 6,2 millions de tonnes de déchets ménagers biodégradables. Le compostage a des effets positifs d'ordre :

- Economique : engrais naturel et gratuit
- Ecologique : réduction des déchets
- Santé : produit de qualité

- La méthanisation

Comme expliqué auparavant, ce processus de la décomposition de la matière organique permet la fermentation des déchets biodégradables.

² Morgane Ledanois, Recensement et Actualisation des sites d'accueil et de traitement des déchets d'assainissement en France, *Sinoe déchets* [en ligne], publié en Juin 2016, consulté le 5 juin 2017

URL :

https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=0ahUKEwia3_vak6fUAhWFvhQKH8QFggqMAE&url=http%3A%2F%2Fwww.sinoe.org%2Fdocuments%2Fdownload%2FidDoc%2F1149&usq=AFQjCNFFtaIonKd3757MN_fw27TbEzghSQ&sig2=VMs3kwJB3Ze3ArUVN9pg9A&cad=rja

Cette fermentation crée une matière riche sous forme liquide ou solide : le digestat. Celui-ci peut être destiné à alimenter les sols, à la suite d'un plan d'épandage ou de compostage.

2. Un contexte qui appelle à l'urgence

L'épuisement des ressources

Les ressources naturelles s'épuisent. Elles s'épuisent au point que s'est devenue la préoccupation majeure du XXI^{ème} siècle.

Notre modèle économique capitalistique est fondé sur une consommation de ressources non renouvelables. Or une ressource non renouvelable est disponible en quantité et en qualité limitée, cela nécessite alors une gestion dans le temps de ces ressources pour pouvoir en disposer aussi longtemps que nécessaire.

Cependant, nous sommes d'ores et déjà arrivés à l'épuisement de ces ressources !

Prenons l'exemple des ressources énergétiques. Le gaz est à l'heure actuelle utilisé à hauteur de 21% de nos consommations énergétiques, cependant si nos niveaux de consommations de gaz ne changent pas, dans soixante-dix années les réserves seront épuisées. En ce qui concerne le pétrole, nous aurons épuisé les réserves de la planète dans quarante années. Cela fait plus d'un siècle que notre consommation énergétique dépend des énergies fossiles, au-delà du fait des conséquences désastreuses de la combustion de ces énergies en termes de pollution et d'émission de gaz à effet de serre et responsable du réchauffement climatique, sans changement radical de notre modèle ou découvertes de nouvelles réserves, nous arriverons bientôt à une grande situation de pénurie.³

En ce qui concerne les ressources dites renouvelables, elles ne se régénèrent plus, ou à une vitesse trop inférieure par rapport à nos besoins, comme l'eau, le métal ou le bois. Comme le marque *L'Earth Overshoot Day ou jour du dépassement* nous constatons qu'en huit mois nous consommons toutes les ressources renouvelables que la planète peut reconstituer en une année (à la date du 2 août pour 2017). Notre vitesse de consommation est alors supérieure à la vitesse de reconstitution de ces ressources ce qui a pour conséquence que nous puisons, pendant un tiers de l'année, dans les réserves de la planète. Ce surcroît de consommation a des

³ Chiffres tirés de - Jean-Pierre Schaeken-Willemaers, *Pic pétrolier, pic gazier, sans cesse reportés.*, Ed. Académie royale de Belgique, Collection Académie en poche, novembre 2015.

conséquences visibles : l'épuisement des réserves, comme l'eau (55 pays ont une disponibilité en eau insuffisante); la disparition d'espèces, comme nombreux espèces marines ; l'érosion des sols ; la déforestation...

Nous consommons davantage de ce que la planète peut nous offrir. Nous l'affaiblissons. A moins de changer les fondements de notre système, la planète se videra prochainement de toutes ses ressources.

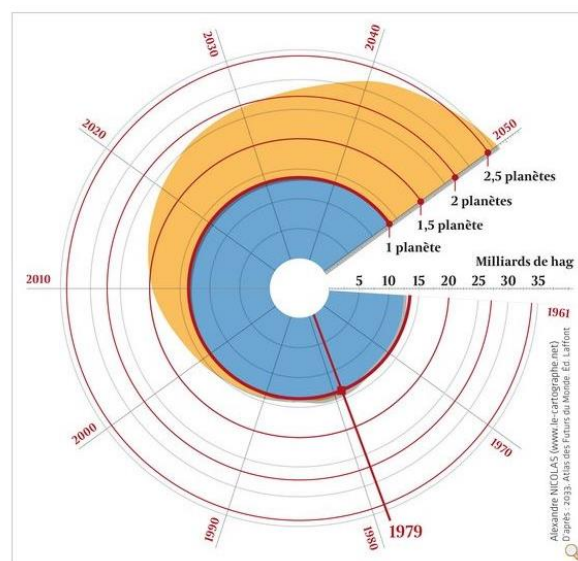
Notre consommation et l'explosion démographique mettent en danger le stock des ressources naturelles

Les ressources, que nous pouvons qualifier de matières premières s'épuisent or nous consommons de plus en plus.

Nous consommons davantage car, premièrement, la croissance démographique ne cesse d'augmenter. D'ici 2050, nous serons environ 9 milliards à vivre sur notre planète, et à niveau de consommation égale, les ressources sont alors insuffisantes pour savoir satisfaire notre niveau de vie.

Comme le montre le graphique ci-dessous⁴, en 2050, il nous faudrait 2,5 planètes comme la nôtre pour pouvoir satisfaire notre consommation, toutes choses égales par ailleurs.

Graphique : évolution de l'empreinte écologique mondiale, de 1961 à 2050 (en milliards d'hectares globaux)

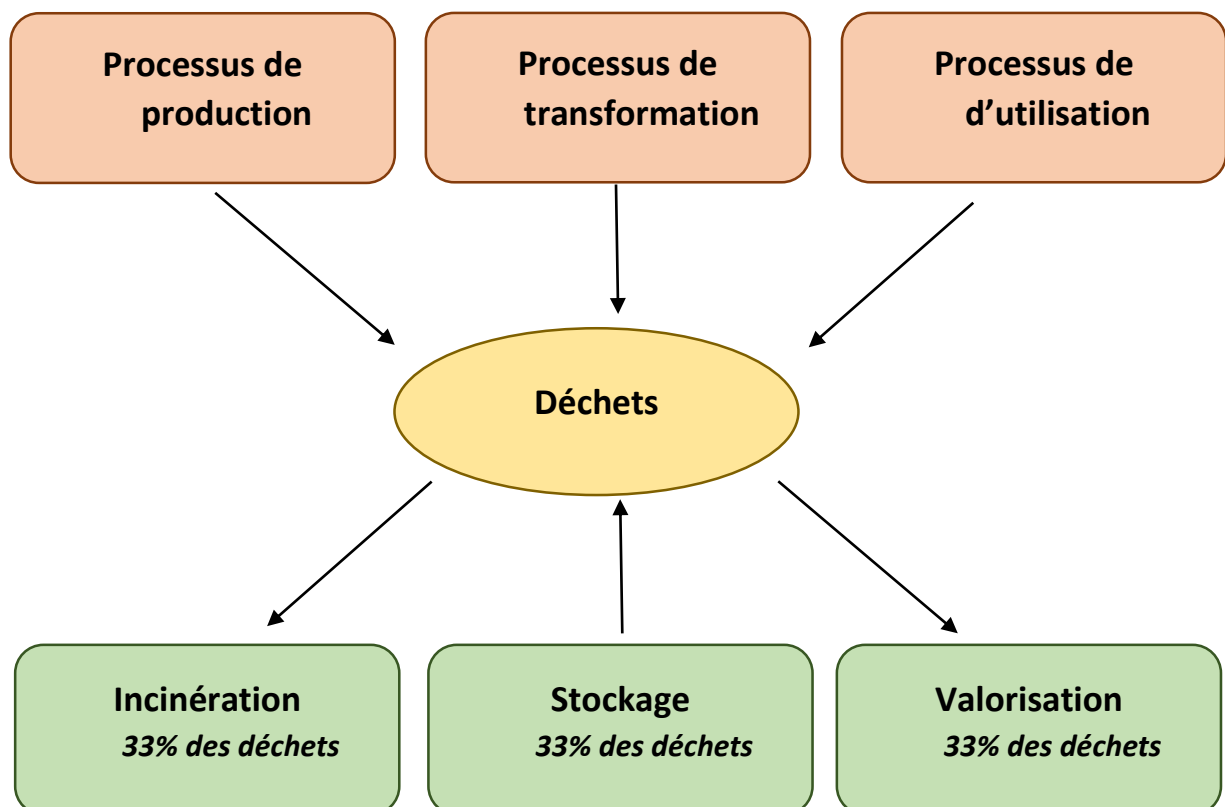


⁴ Alexandre NICOLAS (www.le-cartographe.net) D'après 2033. Atlas des futurs du monde. Ed. Laffont

Par la suite, notre mode de production et de consommation engendre le fait que nous avons toujours besoin de plus de matières premières. La société capitaliste dans laquelle nous évoluons appelle à toujours consommer davantage pour maintenir les taux de croissance économiques toujours plus hauts. A titre d'exemple, selon la WWF Suisse, un téléphone portable qui pèse 100 grammes et qui possède une durée de vie de trois ans nécessite 44 kilos de matières premières⁵.

Des déchets peu valorisés

Dix milliards de kilos de déchets par jour, c'est que l'activité humaine produit, ce qui fait un total de quatre milliards de tonnes de déchets par an, selon La Banque Mondiale. Un déchet par définition, est un résidu issu d'un processus de production, d'utilisation ou de transformation. En France, le mode de traitement des déchets est réparti équitablement en trois catégories: 1) par incinération, 2) par stockage, 3) par valorisation.⁶



⁵ Hugo Quinton, *Consoglobe* [en ligne], consulté le 14 mai 2017. URL :<https://www.consoglobe.com/ressources-naturelles-cg>

⁶ Chiffres tirés de: ADEME

Cependant, l'incinération et le stockage sont des modes de traitement des déchets considérés comme néfastes pour l'environnement, c'est pour cela, notamment, que le dernier Grenelle souhaite réduire de 15% l'utilisation de ces deux traitements au profit de la valorisation.

En effet, comme évoqué précédemment, un déchet est un résidu destiné à l'abandon, destiné à ne plus être utilisé, il n'a donc plus de valeur. Mais si nous regardions le résidu comme un élément qui possède des spécificités et des caractéristiques propres pouvant être utilisés à un usage particulier, ce résidu ne serait alors plus un déchet mais une ressource, et toute ressource possède de la valeur. Nous pourrions diminuer nos besoins en nouvelles matières premières tout en continuant à créer de la richesse en exploitant les ressources des déchets pour continuer à consommer.

3. Des enjeux écologiques, économique et réglementaires à prendre en compte

Vers une indépendance de l'approvisionnement des matières premières

Comme expliqué précédemment, les ressources se raréfient et nous consommons de plus en plus. Nous consommons davantage du fait de la croissance démographique, de notre société de consommation mais aussi par le développement industriel de grands pays conséquents comme l'Inde ou la Chine. Comme le démontre la loi de l'offre et de la demande, si l'offre de matières premières diminue en même temps que leur demande augmente, cela entraîne une augmentation de leurs prix. Le prix de ces matières premières va alors surtout dépendre de la demande et donc de la conjoncture économique, les prix sont donc flottants : élevés si croissance économique il y a et faibles en temps de crise.

Le marché des matières premières est devenu un enjeu mondial, mais aussi et surtout un enjeu financier (la spéculation représenterait 1/3 de leur valeur)⁷. Ces nouveaux acteurs de la finance, qui utilisent la spéculation pour générer des rentes liées à la variation des cours des matières premières, ont un effet néfaste sur les cours et les stocks de ces matières.

⁷ Anders Wijkman and Kristian Skånberg, « L'Économie Circulaire et ses Bénéfices Sociétaux Des Avancées Réelles pour l'Emploi et le Climat dans une Économie basée sur les Énergies Renouvelables et l'Efficacité des Ressources », *club de Rome* [en ligne], consulté le 20 mai
URL : <https://www.clubofrome.org/wp-content/uploads/2016/03/The-Circular-Economy-and-Benefits-for-Society-FR.pdf>

Notre capacité à nous procurer des matières premières dépend donc de facteurs extérieurs difficilement maîtrisables et anticipables. Si l'accès à ces ressources n'est pas garanti, c'est l'ensemble du cycle de production qui se retrouve perturbé. Elles sont indispensables à nos économies, car elles nous permettent de créer, de produire, pour assouvir nos besoins.

C'est pour cela que valoriser nos déchets, transformer nos déchets en matières premières permet de nous apporter une sécurité en matière d'approvisionnement. Nous serions alors moins dépendants des cours des matières premières et davantage acteurs de nos stocks de matières premières.

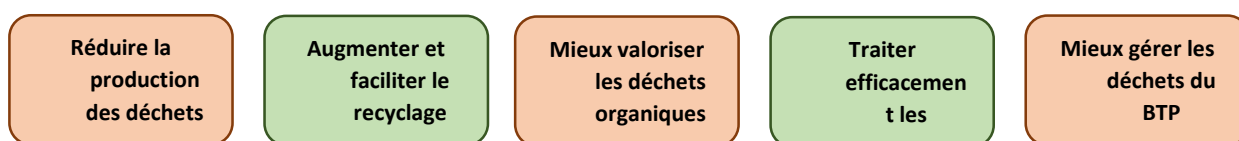
Des obligations environnementales pour inciter à valoriser

Plusieurs obligations environnementales, que je vais décrire ci-dessous, viennent donner du sens et de la crédibilité à l'urgence face à laquelle nous sommes en matière de traitement des déchets. Il s'agit maintenant d'organiser et de mettre en place au mieux la valorisation des déchets afin d'accomplir les objectifs fixés.

1. Le Grenelle de l'Environnement.

Les 5 engagements du Grenelle de l'Environnement⁸, qui ont découlé sur les Lois Grenelle 1 en 2009, ainsi que les lois Grenelle 2 en 2010, permettent des évolutions réglementaires en matière de valorisation des déchets.

Les 5 engagements

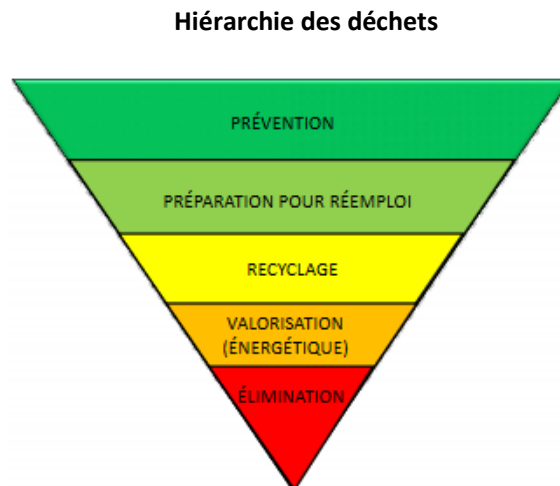


2. La hiérarchie des déchets

La stratégie thématique de la politique européenne de 2005 axe ses objectifs sur la prévention de production de déchets et la promotion du recyclage. De là, a été introduit le concept de

⁸ Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, *Le Grenelle de l'Environnement, mémento à l'usage des maires* [en ligne], consulté le 21 mai
URL : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/userfiles/memento_maires.pdf

hiérarchie des déchets. Ce schéma ci-dessous illustre ce concept qui permet de prioriser le traitement des déchets : la prévention, le réemploi, le recyclage, la valorisation énergétique doivent être pensés avant toute action d'élimination.



Source : parlement européen, Briefing, Avril 2015, « *Valorisation énergétique des déchets*

Opportunités et Défis » [en ligne], consulté le Juillet 2017

URL : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2015/554208/EPRS_BRI\(2015\)554208_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2015/554208/EPRS_BRI(2015)554208_FR.pdf)

3. La loi de la transition énergétique pour la croissance verte

La loi du 27 août 2015 a pour but de promouvoir l'économie circulaire et de rompre avec le modèle classique de « produire consommer et jeter ».

4. Le plan déchets 2014/2020

Ce plan lancé par Ségolène Royal, a pour objectif de transformer les déchets en ressources et d'ainsi réduire de 30% la quantité de déchets en 2020.

5. Le code de l'environnement

Ce code regroupe tous les textes existants relatifs à l'environnement.

6. Les décrets d'application

Pour que les structures et les pouvoirs publics puissent appliquer au mieux la législation en matière de respect de l'environnement, de nombreux décrets viennent préciser et expliciter les Lois à respecter.

7. La loi NOTRe du 7 août 2015

Cette loi a permis de donner plus de responsabilités et de moyens aux régions en ce qui concerne la prévention et la gestion des déchets.

Des opportunités économiques

L'économie circulaire est un atout pour notre économie. C'est un concept économique qui consiste à produire des biens et des services en réutilisant les déchets en matière première. Cela s'inscrit dans le cadre du développement durable et vise à limiter le gaspillage et la consommation. Ce « cycle de vie » permet de réaliser des gains de compétitivité à l'échelle d'une structure ainsi que garantir une plus grande efficacité des produits.

La valorisation des déchets permet de créer de la richesse et de l'emploi. Selon un rapport mené par le Club de Rome⁶, nous estimons que l'économie circulaire est à l'origine de 500 000 emplois équivalents temps plein (ETP), ce qui représente 2,5% de l'emploi global. Ces résultats s'appuient sur trois scénarios :

- Scénario 1 « énergies renouvelables » : l'utilisation d'énergies renouvelables permet de créer jusqu'à 100 000 emplois.
- Scénario 2 « efficacité énergétique » : le secteur des économies d'énergies permet de créer jusqu'à 200 000 emplois.
- Scénario 3 « efficacité des matières » : l'utilisation optimale de la matière permet de créer jusqu'à 300 000 emplois.

Au lieu d'être dans une optique de destruction de déchets, on va plutôt chercher à augmenter la durée de vie de la matière. Cela nécessite alors une ingénierie, des nouvelles compétences, des nouveaux métiers, ce qui crée des emplois, que ce soit dans le secteur de la réparation, de la

dépollution, de la recherche et développement, de la récupération... Par exemple, le secteur de la réparation, compte plus de 200 000 ETP⁹.

Enfin, selon une étude réalisée par l'Ordif, l'observatoire des ressourceries, pour 10 000 tonnes de déchets traités, l'enfouissement nécessite seulement un ETP, l'incinération trois, alors que valoriser ses déchets par le réemploi ou la réutilisation crée 690 emplois ETP¹⁰.

L'économie circulaire, c'est aussi 2,5% du PIB de la France car elle permet de créer, recréer et produire. En utilisant au maximum l'efficacité de toutes nos ressources, nous pouvons réduire nos dépenses de manière considérable tout en créant de nouvelles richesses.

B. Un atout pour les structures

1. Valoriser permet de réaliser une économie des coûts

Le coût des déchets

Les déchets ont un coût. Un coût qui devient de plus en plus important notamment du fait de l'augmentation du volume des déchets, du renforcement des réglementations et de l'augmentation du coût des matières premières. Pour exemple, les collectivités françaises dépensent en moyenne 9,5 milliards d'euros dans la gestion de leurs déchets. Il n'est pas rare que les structures minimisent le coût global des déchets. Beaucoup n'ont pour vision que le coût de traitement des déchets qui ne représentent au final en moyenne moins de 10% du coût global. Les coûts des déchets se répartissent en deux grandes catégories¹¹ : les coûts de

⁹ Cécile Jolly et Pierre Douillard, la note d'analyse, Avril 2016 n°46, *France stratégie* [en ligne], consultée le 20 Mai
URL :http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na46_economie_circulaire_07042016_finale-web.pdf

¹⁰ conférence métabolisme urbain

¹¹ ADEME, « *combien me coûtent mes déchets ?* » [en ligne], consulté le 02 juillet 2017
URL :<http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/reduire-cout-dechets/dossier/combien-coutent-dechets/couts-gestion>

production et les coûts de gestion. Nous devons aussi prendre en compte la perte de valeur de chaque déchet.

Voici les deux principaux coûts de production que j'ai recensés :

- L'achat des matières et l'énergie

Un déchet a nécessité l'achat de matières premières pour le transformer ou pour l'utiliser. Il faut aussi compter un coût d'énergie pour le transport ou l'usinage.

- La main d'œuvre

Tous les déchets que nous jetons et qui sont donc perdus ont tous nécessité un temps de transformation, il y a alors un temps de main d'œuvre à prendre en compte.

Et voici maintenant les cinq principaux coûts de gestion :

- Les tarifs de location de matériel de stockage

Il existe toujours un temps de latence entre le moment où le produit va devenir déchet et le moment où l'on va traiter ce déchet. Du matériel et de la surface d'entreposage sont alors nécessaires pour le stockage, tel qu'une benne, un compacteur, une poubelle, une presse, etc...

- Les tarifs de collecte

L'action de collecte a aussi un coût non négligeable qui est calculé en fonction du temps passé ou en fonction du poids collecté.

- Les tarifs de traitement

Ces coûts-là dépendent du type de traitement que l'on choisit pour ses déchets. En effet, le prix va dépendre du mode de traitement choisi pour ces déchets en fonction de ses caractéristiques et de son volume notamment.

- La gestion administrative

Il faut aussi penser au temps administratif, et donc à son coût qu'engendre la gestion des déchets : suivi des prestataires, paiement des factures, planning...

- La TGAP et la redevance spéciale

La redevance spéciale correspond au coût que les structures payent à la collectivité pour que cette dernière traite leurs déchets, lorsque que tel est le cas.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes correspond au coût que doivent payer les structures pour les déchets qu'elles produisent. Sa valeur varie en fonction du choix de traitement, incitant davantage les structures à opter pour une valorisation de leurs déchets.

Des coûts de traitement inférieurs

Il faut d'abord prendre conscience que, quel que soit l'exutoire choisi pour traiter ses déchets, cela représente un coût, un déchet ne peut nous offrir une rentabilité. Ce que nous cherchons à montrer c'est que valoriser ses déchets, au-delà des bénéfices environnementaux et sociaux, peut engendrer une diminution considérable des coûts de gestion des déchets.

Grâce à de nombreuses études, nous pouvons maintenant affirmer que choisir une filière de valorisation engendre un coût inférieur qu'un enfouissement ou qu'une incinération.

Cette diminution de coût est visible immédiatement via des effets directs. Selon une étude de l'ADEME¹², le prix d'incinération d'une tonne de déchet revient entre 70 et 120 euros alors que le prix de compostage d'une tonne de déchet est compris entre 30 et 60 euros et entre 30 et 70 euros la tonne pour une méthanisation.

Valoriser ses déchets peut aussi apporter une recette à la structure, bien entendu selon le type de déchet. Par exemple, toujours selon l'Ademe, une tonne d'aluminium peut rapporter entre 900 et 1200 euros la tonne ; une tonne de ferraille peut être vendue entre 100 et 200 euros la tonne. En effet, si le produit n'apporte plus de valeurs à une structure x, il peut être source de valeur ou de matières premières pour une structure y.

¹² ADEME, « *combien me coûtent mes déchets ?* » [en ligne], consulté le 02 juillet 2017
URL : <http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/reduire-cout-dechets/dossier/combien-coutent-dechets/couts-gestion>

Quelques exemples d'économies

De nombreuses entreprises ont tout de suite flairé le potentiel économique que possède la valorisation des déchets. Je vais alors vous présenter brièvement quelques cas de valorisation qui ont permis de réaliser de grandes économies aux structures.

L'entreprise Bonduelle a décidé de recycler ses boîtes de conserves métalliques qui étaient destinés à être jetées pour diverses raisons (boîtes abîmées, oxydation...). L'entreprise a en effet investi dans une presse qui transforme les boites en cube d'une tonne. Avec ce simple processus, 30% d'économies sur le coût total de traitement de ces déchets ont été réalisées.

L'entreprise Nestlé a également réalisé 30% d'économies sur son coût initial en réorientant une partie de ses déchets organiques vers la méthanisation au lieu de les incinérer comme ils le faisaient au départ.

Concernant les déchets du bâtiment, l'entreprise Saint-Gobin a recyclé 45 000 tonnes de plâtres en 2014. Auparavant, ce plâtre était enfoui et les contraintes dictées par les réglementations étaient très difficilement respectés. Aujourd'hui leurs coûts de traitement ont diminué de près de 50%.

Autre exemple chez ArcelorMittal, 30 à 35 millions d'euros par an de recettes est dû à la vente de coproduits. En effet, les laitiers ou encore le goudron est maintenant vendu à plusieurs structures qui réutilisent ses matières premières, c'est devenu un vrai marché.

2. Permettre à la structure de porter de l'intérêt à son capital environnemental

La mise au respect des normes

Chaque entité doit respecter des obligations fixées par la loi en matière de traitement de ses déchets. Sauf qu'en réalité, ces normes et ces obligations ne sont pas toutes exécutées. Mettre en place une politique de valorisation des déchets au sein de sa structure permet de se mettre à jour au niveau de la loi concernant ce domaine.

Au 27 Juin 1966, le « décret déchets » explicite une série de règles qui s'imposent aux producteurs de déchets. Ce dernier ne peut pas, notamment, abandonner ses déchets, les incinérer sans autorisation et doit, notamment, respecter la hiérarchie des modes de gestion des déchets (*voir « Des obligations environnementales pour inciter à valoriser »*) et gérer chaque déchet selon les réglementations existantes.

L'article L 541-2 du code de l'environnement instaure le principe REP (Responsabilité Elargie du Producteur), ce principe explicite que « *chaque entreprise est responsable de la gestion de ces déchets qu'elle produit et/ou détient jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers* ». Cela veut dire tout déchet créé ou généré par l'activité d'une structure est sous la responsabilité de cette dernière, de sa production jusqu'à son exécutoire. La structure doit veiller à respecter la réglementation et doit se rattacher à la hiérarchie des déchets pour assurer le meilleur traitement possible à ses déchets. Si le producteur de déchet fait appel à un tiers pour la gestion de ces déchets, le contrat qui lie ses deux entités doit obligatoirement mentionner que les déchets doivent être amenés vers des installations de traitement ou de valorisation les plus respectueuses et les plus appropriées qui soient. Ce principe REP vise à responsabiliser les entreprises sur l'abondance de leurs déchets et de leurs impacts. L'objectif est qu'une prise de conscience opère pour que ces dernières choisissent de remettre dans le circuit économique toutes ces matières déjà utilisées.

La Loi du 12 Juillet 2010 impose aux entreprises le tri à la source et la collecte séparée de chaque déchet (sous réserve de la capacité de réalisation de cette mesure). Sachant que la collecte et le tri des déchets sont les deux premières phases indispensables pour une valorisation des déchets, entrer dans un processus de valorisation de ses déchets implique alors nécessairement le respect de cette loi.

Cela amène aux structures un avantage juridique, un avantage qui se caractérise par le respect de la réglementation en vigueur.

Renvoyer une image positive à l'extérieure

Valoriser ses déchets met aussi en évidence l'envie et la volonté de prendre en compte les enjeux environnementaux actuels, cette action s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Cela envoie un signal aux clients, partenaires, salariés, et médias de la politique de la structure : une politique respectueuse de l'environnement, consciente des enjeux sociétaux planétaires et dans l'air du temps. Cette prise en compte peut apporter à la structure un avantage concurrentiel car elle améliore l'image de la structure et renforce sa fiabilité. Une structure qui valorise ses déchets envoie un signal de confiance, si cette politique de gestion des déchets est choisie, tout porte à croire que la qualité des services ou produits vendus est indéniable et que le respect de la réglementation en vigueur est une priorité. Outre le développement de nouveaux partenariats, cela permet à la sécurisation des relations de la structure avec ses différents partenaires et/ou prestataires.

L'image positive est aussi absorbée par la société civile (les consommateurs, les citoyens). Valoriser ses déchets permet aussi de diminuer son exposition aux risques. En effet, plusieurs organisations citoyennes n'hésitent pas à mettre en cause des grosses entreprises pour leur manque de respect envers les normes environnementales ; une communication autour de sa politique de gestion des déchets permet alors d'éviter des poursuites judiciaires associées à des demandes d'indemnisation. Les consommateurs sont eux aussi de plus en plus demandeurs de produits de qualité, qui concorde avec l'urgence écologique de ce siècle. Il y a une exigence croissante de transparence et d'engagements concrets envers des comportements éthiques et responsables. Cela peut être un atout, cela peut faire la différence au moment de la prestation de service ou de bien. Un consommateur qui a le choix entre deux mêmes biens choisira celui dont l'entreprise valorise ses déchets, toutes choses égales par ailleurs. Car maintenant, on ne s'intéresse plus uniquement aux produits que l'on achète mais plutôt à celui qui le produit. L'éthique entrepreneuriale pèse aujourd'hui de plus en plus.

Une structure appartient aussi à un environnement territorial. Les collectivités accordent de plus en plus d'importance à la préservation de l'environnement et à l'économie circulaire, notamment via l'Agenda 21. Montrer aux politiques de son territoire que l'on œuvre en faveur du respect de son environnement et à durabilité des ressources est toujours un atout et un bon signal.

Permettre une prise de conscience

Entamer un processus de valorisation des déchets permet une prise de conscience et une réflexion plus globale sur les déchets.

Ce processus permet tout d'abord de se rendre compte du volume de déchets produits. Valoriser ses déchets n'est pas le même engagement et la même implication que d'envoyer ses déchets à la déchetterie ou à l'incinération. On décide d'accorder de l'importance à la matière utilisée, on prend alors conscience de sa valeur et de l'utilité d'optimisation de ces ressources. Se pose alors la question de notre production et de la quantité de déchets que l'on produit. En vient alors, presque inconsciemment, un désir de prendre soin de ses ressources et de minimiser ses déchets, d'utiliser au mieux, au plus loin ce qu'on possède. Les matières sont de plus en plus rares, la valorisation de celles-ci a un coût, le plus rationnel est alors de minimiser ses ressources, de produire le moins de déchets possibles pour une conscience plus apaisée, pour aussi des économies de coûts et une préservation de l'environnement dans lequel nous vivons.

Cela amène aussi à la créativité et à l'innovation. Comment préserver le plus longtemps possible nos ressources ? C'est un marché d'avenir, car il s'impose à nous, chaque structure a alors intérêt à se positionner et à avancer sur ce sujet. Trouver un modèle économique viable et durable sur la gestion des ressources assure une durabilité dans le temps, car tout le monde, devra à un moment ou à un autre, valoriser ses déchets. Cette prise de conscience peut amener à entreprendre des nouveaux marchés ou du moins, à se développer, à se diversifier.

3. Un effet également positif sur le capital social

Chaque structure possède un capital social, en plus d'un capital économique et environnemental. Valoriser ses déchets peut contribuer à l'amélioration de la situation de la main d'œuvre d'une structure.

Accroître l'implication et la motivation des salariés

Commençons par partir d'un simple constat. Un salarié qui possède une image négative de sa structure aura un faible degré d'implication dans l'accomplissement de ses tâches et de l'objectif final de sa structure. Un salarié qui a la connaissance que son entreprise valorise ses déchets, donc respecte le cadre réglementaire environnemental et œuvre à la préservation des ressources naturelles, aura alors un sentiment de fierté à appartenir à cette entreprise et à œuvrer pour sa réussite. Dans une époque où chaque individu accorde de plus en plus d'importance au sens de son travail, savoir que sa structure œuvre à la conservation des matières et de

l'environnement conforte son sentiment de bien-être. Selon une étude¹³, les salariés des entreprises qui respectent les normes environnementales sont 16% plus productifs que les autres.

Valoriser ses déchets peut aussi conduire à une sensibilisation des salariés de la structure à la gestion des déchets dans un aspect plus global. Peut émaner de cela des nouvelles dynamiques ou de nouveaux projets innovants que ce soit sur un marché externe à l'entreprise ou aussi en interne. Chaque service peut alors décider de valoriser eux-aussi ses déchets, soit en développant des nouveaux contrats avec une structure extérieure, avec un recycleur par exemple, ou en développant une nouvelle filière en interne, en décidant de former et de dédier un nombre de salariés à la gestion des déchets du service par exemple. Des initiatives entre les salariés peuvent aussi naître, comme créer un compost par exemple. Cela renforce la cohésion de groupe et le bien-être au travail, ce qui contribue à une meilleure ambiance et efficacité au sein de la structure.

Développement de l'emploi de proximité

Comme nous l'avons vu précédemment, la valorisation des déchets crée des emplois, beaucoup plus qu'une mise en décharge par exemple, en particulier la collecte et le tri des déchets. Cela s'explique par le fait que ces deux activités sont à forte intensité de main d'œuvre et difficilement automatisables.

Collecter les déchets nécessitent d'aller les récupérer à la source. Par la suite, le tri et le traitement de ces derniers doivent se réaliser au plus près du lieu de collecte du fait des coûts élevés de transport et de logistique. Cela incite donc à localiser les sites de traitement à proximité des déchets et donc à créer des emplois locaux. Notamment dans les secteurs de la réparation ou de la réutilisation, on préfère créer de nouveaux emplois plutôt que d'utiliser de nouvelles ressources toujours dans l'objectif de consommer, cette « boucle » ne fonctionne qu'à condition que toutes les étapes (collecte, tri, réparation, vente) soient réalisées à proximité les unes des autres, ce qui implique donc la création d'emplois locaux.

¹³ **Méthodologie.** « L'ISO 14001 : un levier de productivité au travail » est une étude qui a été menée auprès de 4.929 salariés français travaillant au sein d'entreprises ayant adopté des normes environnementales telles que l'ISO 14001, certification internationale sur le management de l'environnement. Cette recherche, soutenue par le groupe Afnor, a été réalisée par le docteur Sanja Pekovic, et le professeur Magali Delmas (UCLA), au sein de la Chaire « Performance des organisations » de l'Université Paris-Dauphine.

Une structure qui souhaite, par elle-même ou par un intermédiaire, valoriser ses déchets participera alors nécessairement à l'emploi de personnes du territoire.

Les caractéristiques des Régies en adéquation avec les besoins que requièrent une activité de valorisation des déchets

A. La valorisation des déchets : un modèle économique spécifique

1. *Modèle économique non propice à un modèle d'économie classique*

Un besoin de main d'œuvre important qui implique des coûts de personnel élevés

Avant de valoriser des déchets, deux étapes sont essentielles : la collecte de ces déchets et leur tri.

Le coût de collecte des déchets comprend les dépenses en transport incluant le prix du carburant, le matériel et les chauffeurs ainsi que les dépenses de personnel : cela correspond au prix de l'enlèvement des déchets sur site ainsi que son acheminement. Car en effet ces deux activités requièrent un nombre important de personnel pendant un temps conséquent que seul l'Homme peut effectuer. Pour un type de déchet sur un territoire donné, il y a un temps de ramassage qui est non négligeable surtout si ces déchets sont répartis à différents endroits : il faut prendre le temps de les collecter et de les stocker dans un moyen de transport adéquate.

Ces coûts peuvent être variables en fonction des charges de personnel, du prix du carburant, du volume des déchets et de la distance entre le lieu de collecte et le lieu de traitement. A titre d'exemple, l'ADEME a indiqué en 2010 que le coût de la collecte des déchets représentait 48% du coût global pour la gestion des déchets ménagers.

Le tri et/ou le nettoyage des déchets nécessitent également un temps de main d'œuvre important. Effectivement si cette activité ne peut pas être réalisée par une machine automatisée, l'action nécessitera des moyens humains conséquents. Et pourtant cette étape est indispensable

pour valoriser le déchet, car quel que soit le débouché (valorisation énergétique, organique, réemploi), le déchet avant son traitement doit être dans un état propice à sa valorisation.

Cet important coût de main d'œuvre induit que les déchets valorisés seront moins compétitifs sur le marché du fait que ces déchets-là ont supposé une main d'œuvre plus conséquente. Alors mécaniquement, le taux de recyclage sera plus important lorsque le coût de main d'œuvre sera moins élevé.

Le transport : un enjeu financier qui ne doit pas être négligé

Afin d'assurer un traitement efficace des millions de tonnes de déchets produits par an, une activité de transport est nécessairement requise. Pour autant l'importance des coûts et des moyens de logistique sont différents en fonction de la finalité que l'on veut apporter à ses déchets : si on choisit de les valoriser, le transport sera d'autant plus à prendre en compte.

Valoriser des déchets revient à avoir une organisation systémique du fait qu'un nombre important d'acteurs doit être impliqués autant du côté décisionnaire, qu'organisationnel et opérationnel. Valoriser ses déchets implique en effet une multitude d'étapes qui conduisent à presque autant de transports et manutentions. Les principales étapes sont la collecte des déchets sur le lieu de production ; le transfert de ses déchets vers un centre de tri ; le traitement de ses déchets ; la valorisation de ses déchets vers les différents sites de traitement finaux ; réinsertion de la matière dans l'économie: autant de transports que d'étapes. Statistiquement, le nombre de kilomètre parcourus pour une tonne de déchet valorisée est supérieure à une tonne de déchet incinéré ou en enfouie.

En s'appuyant sur une étude réalisée par record¹⁴, on peut conclure que la distance entre les différentes étapes de valorisation ainsi que la densité du territoire vont être deux critères primordiaux dans la logistique de transport des déchets, car on recense ces deux paramètres comme déterminants dans le coût de transport global de traitement des déchets. Cela est

¹⁴ RECORD, La collecte et le transport des produits usagés et des déchets dans une optique de logistique inverse. État des connaissances et propositions méthodologiques, 2014, 121 p, n°12-0144/1A

d'autant plus déterminant que l'on remarque que les sites de collecte sont généralement situés autour des villes alors que les sites de traitements sont eux éloignées des foyers urbains.

Cela crée alors une complexification de la logistique transport de ses déchets du fait de la multiplication des maillons logistiques et on note également une augmentation des distances moyennes parcourues pour un déchet donné.

Ce fort besoin de transport peut alors paraître irrationnel et impliquer un coût de transport trop élevé pour une structure à échelle nationale.

La valorisation des déchets ne permet pas de s'enrichir

Comme je l'ai expliqué auparavant, valoriser ses déchets permet de réaliser des économies par rapport à une sorte de traitement plus néfaste et découle de cette action de nombreuses externalités positives qui sont très profitables pour tous.

Mais se lancer dans le domaine de la valorisation des déchets ne permet pas, d'un point de vue financier, de s'enrichir.

Premièrement, les coûts de fonctionnement sont très élevés du fait des coûts de main d'œuvre et de transport qui sont particulièrement importants. Deuxièmement, les coûts d'investissement sont aussi non négligeables, en effet le traitement de la matière nécessite souvent des machines lourdes ainsi que des sites de stockages et de traitement impliquant la nécessité d'avoir une surface importante. Puis enfin, la vente de la matière valorisée (s'il y a vente) est effectuée à la tonne pour un prix généralement en dessous des coûts de fonctionnement. Le chiffre d'affaire est alors minime par rapport au temps passé à son traitement, ce qui implique que le modèle économique d'une entreprise classique ne convient pas pour cette seule activité.

2. Les régies de quartier en capacité de répondre à ses contraintes économiques

L'un des piliers des structures de l'ESS : l'hybridation des ressources

L'hybridation des ressources représente le modèle économique d'une régie de quartier comme toute structure de l'économie sociale et solidaire. Leurs ressources sont d'ordres privées ou publiques : elles proviennent de la vente de prestation et/ ou de biens, du mécénat, de dons, de subventions ou d'aides aux postes. Concrètement, le budget de ces structures doit trouver son

équilibre entre les financements publics délivrés par l'Etat, la Région, Le Département, la Ville, la Communauté d'Agglomération et entre les financements privés générés par les activités dites marchandes. Selon le CNLRQ (Comité National de Liaison des Régies de Quartier), en moyenne le chiffre d'affaire d'une régie de quartier doit se trouver entre 50% et 80% de son budget total, les subventions quant à elles ne doivent pas représenter plus de 50% du budget.

Cette mixité des ressources est un élément essentiel afin d'assurer la pérennité de ces structures. Cet équilibre des ressources dépend de la proportion d'activités marchandes et non marchandes de la structure. Plus une structure d'insertion sera ancrée dans le secteur marchand, plus elle sera autonome financièrement et aura donc une plus grande part de ressources propres dans son budget. Et elle sera présente dans le secteur non marchand, davantage seront les aides publiques de l'Etat et des collectivités du fait qu'elles répondent à un besoin social non satisfait.

Dans le cadre d'une activité de valorisation des déchets, les ressources d'une structure d'insertion sont alors plus variées qu'une entreprise dite classique. Elle pourra les tirer de la vente de prestation de service (la collecte, le tri et le transport), de la vente de la matière valorisée mais également des subventions des pouvoirs publics pour le caractère d'utilité sociale de l'action afin de valoriser la professionnalisation de personnes éloignées de l'emploi et ses bienfaits sur l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Des aides financières pour financer les postes en parcours d'insertion

En tant qu'association, les régies de quartier peuvent bénéficier des contrats aidés CUI-CAE. Ces derniers sont destinés à réinsérer les personnes les plus éloignées du marché du travail : chômeurs de longues durées, travailleurs handicapés, résidant en quartier prioritaire de la ville, jeunes sans qualification, allocataires de minima sociaux. Ces contrats de minimum 12 mois permettent de financer les postes de travail mais aussi la formation et l'accompagnement social de ces personnes ainsi que le surencadrement mis en place par l'employeur. Elles visent aussi à inciter les structures à les embaucher. Ces contrats sont financés par l'Etat, dont le montant de l'aide est compris entre 65% et 75% du smic horaire brut, et ils sont encadrés par une convention entre l'Etat, pôle emploi et l'employeur.

Les structures d'insertion peuvent également bénéficier de l'aide au poste d'insertion via les CDDI pour une durée minimale de 4 mois. Toutes personnes embauchées en CDDI doivent avoir l'agrégation de Pôle Emploi.

Cette aide versée par la DIRRECTE comprend un montant socle et un montant modulé. Le montant socle est défini tous les ans par le ministère chargé de l'emploi. Le montant modulé est lié au montant socle et il est déterminé en fonction des caractéristiques de personnes embauchées, des moyens mis en œuvre par la structure pour le suivi de la personne et des résultats de sorties des personnes embauchées à la fin de leurs contrats.

Ces aides aux postes permettent de pouvoir développer des activités autant marchandes que non marchandes en participant à la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi. C'est alors propice à des activités à fortes besoin de main d'œuvre. Ces dispositifs sont totalement adaptés à une activité de valorisation des déchets car ils permettent de former des personnes dans ce domaine valorisant et qui possède de nombreux débouchés. Et cela permet également de répondre à la problématique de la lourdeur des charges salariales qu'implique une telle activité.

Un régime fiscal spécifique

Les associations qui relèvent du champ de l'insertion par l'activité économique doivent avoir une gestion désintéressée. Cela s'exprime par le fait que les dirigeants exercent leurs fonctions à titre de bénévole.

De même, une association a une lucrativité encadrée. En d'autres termes, il y a une absence de prélèvement sur les ressources : l'association a interdiction de procéder à une distribution directe ou indirecte de ses bénéfices et ni de faire profiter d'avantages à ses dirigeants.

La lucrativité ne doit pas être le premier objectif de la structure contrairement à œuvrer pour l'intérêt général. Elle peut cependant réaliser des excédents mais ils ne doivent pas être accumulés dans le but de les placer ou de s'enrichir, ils doivent servir à faire face à des besoins ultérieurs ou à des projets non lucratifs. De ce fait l'exonération fiscale s'applique dès lors que l'association justifie de sa gestion désintéressée et qu'elle agisse sans but lucratif, à partir de là, elle sera exonérée de l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée ainsi que la taxe professionnelle.

Une régie de quartier, a donc pour but de satisfaire un besoin d'utilité générale, non de satisfaire des besoins économiques. Cette structure juridique particulière correspond tout à fait à une activité comme la valorisation de déchet qui permet de tirer pour tous des avantages écologiques et sociaux où l'enrichissement n'est pas l'objectif premier.

Les régies : des structures présentent sur le terrain qui permet une grande réactivité

La proximité des locaux administratifs et techniques des régies basées sur le territoire permettent de garantir une réactivité en cas d'imprévu. Cela implique que les équipes peuvent être mobilisées rapidement du fait qu'ils se trouvent au plus près de leurs missions et que des renforts sont également prévus pour toutes les activités afin de palier à un dysfonctionnement ou à des absences, tout cela encadré par des coordinateurs techniques et responsables de chantier.

Les salariés des régies, recrutés obligatoirement sur le territoire, possèdent une très bonne connaissance du territoire. Leurs présences quotidiennes et renforcées sur le terrain permettent de proposer des mesures adéquates pour rendre les prestations les plus pertinentes et performantes possibles.

L'implantation des régies au cœur des territoires induisent une optimisation des temps de transport en rationalisant les temps d'utilisation des camions pour plusieurs activités ;

B. La valorisation des déchets n'est pas seulement économique, il y a aussi un aspect social à prendre en compte

1. Une bonne gestion et valorisation des déchets réalisées par des acteurs locaux permettent une amélioration du cadre de vie des habitants

Le traitement des déchets associé à l'amélioration du cadre de vie jusque dans la politique

L'état comme les collectivités territoriales ont pour devoir de préserver notre environnement. L'espace public est un bien public où tout le monde peut y avoir un accès gratuit réservé. Il en convient alors de préserver la biodiversité qui s'y trouve, de valoriser l'espace naturel et d'installer un climat paisible et respectueux pour tous. C'est alors les autorités publiques qui doivent garantir que l'on puisse tous bien vivre ensemble sur cet espace commun en mettant en œuvre des politiques de développement durable et d'évaluation environnementale, c'est une mission d'utilité publique.

La gestion des déchets doit alors être intégrée dans ce service rendu à la population, on ne peut en effet dissocier le traitement du déchet et le cadre de vie des habitants. Afin de rendre l'espace public sain et vivable il est essentiel de lutter contre la pollution de l'air, de limiter les nuisances sonores et de préserver la qualité des sols : cela permet de garantir la santé et la qualité de vie des habitants dans l'espace public.

Cette compétence de gestion des déchets, autrefois attaché aux communes, a été transférée au 1^{er} janvier 2017 aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes. Et pour beaucoup de ces collectivités, elles lient directement gestion des déchets et amélioration du cadre de vie. Par exemple, Plaine Commune possède une seule et même direction pour ces deux actions, nommée « la direction de la Propreté et du cadre de vie », son objectif affiché est d'améliorer le cadre de vie des citoyens et des usages par la propreté et la gestion des déchets. Cela passe par le nettoyage de l'espace public, par la collecte et le traitement des déchets ou encore par des actions de sensibilisation. Ce choix en dit long sur l'impact que peut avoir la gestion des déchets : plus la gestion et la valorisation des déchets seront bonnes, plus les habitants du territoire vivront dans un environnement propre donc agréable et propice au développement personnel et professionnel. Mais c'est aussi quelque chose à voir dans l'autre sens, plus on œuvrera à améliorer le cadre de vie des habitants, et plus la bonne gestion des déchets sera simple et adaptée.

Les acteurs et relais locaux pour la réalisation des traitements des déchets

La communauté d'agglomération peut néanmoins déléguer certaines compétences à des relais locaux – comme le SYCTOM par exemple - ou répartir les actions à effectuer à des acteurs locaux via des marchés publics. Effectivement, confier une partie des missions de traitement des déchets à des acteurs plus ancrés localement sur le territoire permet d'avoir une action plus efficace et plus durable. Je m'explique ci-dessous.

Par une pollution visuelle, sonore ou odorante, les déchets peuvent impacter le cadre de vie des habitants à l'échelle d'une commune, d'un quartier, d'une rue. Les déchets font partis de la vie courante d'un territoire, c'est une problématique qui touche directement tout le monde : une odeur dérangeante ou un volume conséquent de déchet à même le trottoir dégrade la condition de vie de ceux qui y vivent, cela devient un problème commun à tous.

De ce fait, tous les jours les habitants, les associations, les collectifs, les entreprises, les services municipaux participent volontairement ou involontairement à l'amélioration de leurs cadres de vie. Ils sont les premiers à œuvrer pour vivre dans un territoire propre et agréable. C'est pour cela que confier à des acteurs locaux des actions de gestion des déchets tels que la collecte, le transport, le traitement, la sensibilisation, le traitement, la propreté, apparaît comme cohérent et essentiel. Ce sont eux qui connaissent au mieux le territoire, eux qui sont déjà visibles et

connus de tous et c'est eux qui profiteront des bénéfices non monétaires d'une bonne gestion des déchets.

De même, si les déchets sont valorisés par exemple par recyclage, en énergie ou en réemploi, cela créera une dynamique de quartier positive. En effet, il n'est jamais agréable de vivre dans un endroit où les déchets que tu produis se trouvent entassés dans une déchetterie ou enfouis sous ton sol mais si les habitants de ta propre commune sont acteurs d'une filière de valorisation de tes déchets pour qu'ils servent à un développement durable et à la protection des ressources naturelles, l'intérêt d'une bonne gestion des déchets sera alors doublé : la gestion des déchets qui est effectuée par des structures du territoire permettent que ma ville soit plus saine et agréable et elle

Il convient alors de mener des actions au plus près des habitants par des acteurs connaissant au mieux les enjeux et les besoins de chaque territoire pour que chacun prenne conscience de l'impact positif d'une bonne gestion et valorisation des déchets.

Les régies de quartier : des acteurs locaux qui œuvrent tous les jours pour l'amélioration du cadre de vie.

Les structures d'insertion, notamment les régies de quartier, ont pour vocation de développer des activités économiques en réponse à des besoins économiques et sociaux du territoire sur lequel elles sont implantées. Elles sont alors des partenaires centrales de tout projet de développement local au service de la population. Du fait de leur présence quotidienne sur les territoires où elles sont implantées, elles sont donc des opérateurs de terrain de choix, pour leur réactivité et leur souci permanent de l'amélioration du cadre de vie, objectif bien souvent poursuivi dans le cadre des statuts des structures lorsqu'elles sont des associations. Ceci est rendu possible en raison des dispositifs particuliers que les structures d'insertion mettent en place : centrage de ses activités sur ses territoires et le recrutement des salariés de ses territoires.

Les structures d'insertion sont souvent sollicitées pour des actions plus ou moins liées à la gestion des déchets comme la gestion des encombrants dans le cadre de marchés publics, et mènent également régulièrement des actions de débarras d'appartements ou de caves. Elles sont aussi très sollicitées pour le nettoyage des espaces extérieurs et intérieurs avec notamment le ramassage des déchets sur la voirie afin de garantir un espace public propre et agréable.

Lorsqu'une structure d'insertion mène des projets associatifs il est aussi fréquent qu'elles mènent des actions de sensibilisation, prévention sur la gestion des déchets via des appartements

pédagogiques ou des pieds d'immeubles. Des SIAE sont aussi à l'origine ou à la réalisation de recycleries où elles collectent, trient et envoient dans des filières de valorisation des déchets et mènent aussi des activités de remises en état et de reventes de déchets destinés à être jetés. Elles permettent donc d'éviter qu'une quantité importante de déchets soient éliminés et les réorientent vers des filières plus durables.

L'amélioration cadre de vie des habitants est un objectif pour les structures d'insertion, leur confier une partie de la gestion des déchets permettrait de lier ce qu'elles réalisent directement ou indirectement déjà à un service public.

2. Le développement durable doit être placé au cœur de la gestion des déchets

Des collectivités territoriales contraintes à l'équilibre budgétaire

Les collectivités, qui ont pour compétence la gestion des déchets ont ce que j'appelle « le syndrome du résultat efficient ». Je m'explique.

Dans une période d'austérité et de réduction des financements aux collectivités publiques, le budget est ajusté à l'euro près pour ce qui doit être réalisé. En rapport avec le traitement des déchets, l'objectif sera dit atteint si tous les déchets du territoire en question sont collectés et traités à moindre coûts, c'est à dire sans dépassement du budget prévisionnel. Cette vision assez étriquée mais du moins logique en vue des pressions actuelles en terme de réduction du déficit budgétaire ne laisse peu de place au changement et à l'évolution des manières de faire. « Prendre des risques » est alors un pari qui est difficile d'initier, alors oui, le développement durable et les urgences environnementales sont pris en compte : on installe des composteurs, on incite au tri, on consomme plus écologique, on tente de réduire le volume des déchets mais aucun changement en profondeur n'est amorcé.

En ce qui concerne les entreprises dites « classiques », c'est un problème inverse qui se pose. L'attrait du gros chiffre est une obsession. Il y a une forte volonté de réaliser du chiffre d'affaire, mais comme vous le savez maintenant : on s'enrichit peu avec la valorisation des déchets.

Il y a aussi bien souvent le côté rayonnement à grande échelle qui prime sur le cas par cas. Alors que pour entamer une filière de valorisation des déchets, il faut être implanté sur un territoire, être minutieux et avoir une grande capacité d'adaptation.

Pourquoi les régies doivent être un des acteurs clés de la valorisation des déchets ?

Il ne suffit donc pas de traiter uniquement les déchets mais de les traiter d'une façon durable. L'objectif est donc de réduire le volume des déchets, de maîtriser leurs impacts environnementaux et sanitaires et d'améliorer leurs valorisations. Il faut compenser l'épuisement des ressources et les effets néfastes de leurs traitements en les valorisant.

L'objectif d'une valorisation des déchets est de créer durablement dans un souci de respect des choses, la finalité n'est pas l'enrichissement mais la stabilité et la viabilité. Un déchet ne doit pas seulement être traité, il ne doit pas être vu comme un problème à régler mais comme une solution et une richesse. Les associations existent pour développer cette conception-là.

Par leurs activités de production liées à la collecte des encombrant, le nettoyage des espaces intérieurs et extérieurs ou par leurs activités associatives qui sont généralement liées à la précarité énergétique, à la bonne gestion des déchets, à des activités de recyclerie, les régies trouvent finalement leur fondement dans le développement durable. Ces activités sont étroitement liées à la réutilisation, au consommer différemment et à l'envie d'investir dans le durable.

Toutes ces activités apportent une légitimité à ces structures pour insérer le champ de la valorisation des déchets, elles ont déjà une grande expertise de l'aspect technique et conceptuel du domaine. Parce qu'en résumé, être une régie c'est finalement : lier des préoccupations sociales et environnementales par des activités économiques.

Implantées au cœur des villes, les régies veulent redonner du vert aux quartiers. C'est en voulant améliorer le cadre de vie des habitants qu'elles se glissent naturellement vers des activités durables respectueuses de l'environnement et de l'homme. L'objectif est de protéger l'environnement pour les générations futures et d'améliorer le confort des ménages : c'est cette convergence entre le sociale et le développement durable que les régies peuvent apporter ;

Le « durable » c'est aussi impliquer et prendre en compte un grand nombre d'acteurs

Pour être dans le durable, le long terme, pour voir plus loin qu'aujourd'hui, il faut également un consensus autour de la problématique en question. Rien n'évoluera tant que les mentalités ne changent pas. Et sur cet aspect les régies de quartier ont de l'avance sur les entreprises classiques ou sur les collectivités : elles connaissent leurs territoires et ceux qui s'y trouvent.

La valorisation des déchets est un processus qui doit impliquer les habitants. Si nous souhaitons entrer dans une nouvelle ère concernant le traitement des déchets, il faut sensibiliser et communiquer.

Tout d'abord, les salariés en insertion sont des personnes qui vivent sur le quartier, investir le champ de la valorisation des déchets par une activité innovante permet de les impliquer de manière plus significative, et eux-mêmes peuvent ensuite relayer une information sur leur quartier. Il est alors de prendre le temps et d'investir un temps de formation, de sensibilisation afin que ceux qui soient au cœur d'une activité de valorisation des déchets saisissent les enjeux et les aboutissants. Et par le programme d'accompagnement mis en place par la régie, le personnel dédié à leurs formations et le développement de leurs compétences, une régie de quartier peut se permettre de prendre ce temps nécessaire afin que les salariés opérationnels deviennent les piliers de la valorisation des déchets ;

Les habitants, les commerçants ou les salariés peuvent être des acteurs clés dans un processus de valorisation des déchets notamment pour l'étape du tri. Les régies de quartier sont des très bons relais lorsqu'il s'agit d'entrer en contact avec les habitants afin de diffuser une information. Par des actions de porte à porte, de pieds d'immeuble, questionnaires distribués, de mise en place d'actions ludiques, la constitution d'un réseau d'habitants relais ou d'ateliers de sensibilisation, elles peuvent toucher un maximum de personnes afin de décrire les enjeux qu'une action de tri sélectif pourrait avoir par exemple.

Une filière de valorisation des déchets ne peut pas se créer par un acteur unique et isolé. Comme évoqué, c'est un processus systémique qui nécessite une grande coordination des acteurs. Il y a besoin d'acteurs privées, publiques, d'associations et de personnes relais. Et les structures d'insertion de manière générale ont un tissu d'acteurs déjà étoffé. En effet, les bailleurs sociaux, les villes, les communautés d'agglomérations – autant d'acteurs clés dans la valorisation des déchets – sont déjà des partenaires et soutiens quotidiens avec lesquels les régies ont l'habitude de travailler. Elle peut alors également avoir un rôle d'initiatrice d'un mouvement vers la valorisation des déchets sur le territoire en mettant en articulation différents acteurs du territoire afin que tout le monde puisse travailler ensemble.

3. Les régies apportent une dimension sociale

Des salariés en insertion pour effectuer les tâches

Le premier objectif d'une régie est d'accompagner et de proposer un emploi à des personnes éloignées de l'emploi : chômage de longue durée, les allocataires de minima sociaux, jeunes sans diplômes, seniors... Grâce à l'accompagnement des structures en faveur de ces personnes, en moyenne, les taux de sortie en emploi des personnes embauchées sont de 45% : un chiffre positif. L'accompagnement du salarié se réalise à travers plusieurs dimensions : se former à un poste de travail, construire un projet professionnel, se former pour acquérir de nouvelles compétences, posséder une expérience professionnelle, se préparer à la recherche d'emploi via des outils techniques et par un accompagnement socio-professionnel.

Afin de pouvoir trouver un emploi désiré à la fin de l'accompagnement, il est nécessaire que le salarié développe des compétences en lien avec un projet professionnel défini avec un conseiller en insertion professionnelle. Cela est utile afin d'entamer des procédures de recherches l'emploi et de préparation à l'embauche. Les compétences acquises durant les tâches effectuées pour la régie mais aussi celles que possède déjà le salarié seront alors mises en valeur et consolidées. Mais, avant toutes choses, des périodes de formation sont nécessaires afin de trouver un emploi, de développer de nouvelles compétences en fonction du domaine d'orientation défini et de posséder toutes les exigences requises pour un emploi. Ces formations peuvent s'effectuer au sein même de la régie par des salariés de la régie ou des intervenants extérieurs, ou elles peuvent également être réalisées à l'extérieur dans d'autres centres de formation ou alors sur un lieu de travail par des professionnels.

Outre cet accompagnement professionnel nécessaire, les régies de quartier réalisent également un accompagnement social. Cela apporte un soutien et une aide dans les démarches administratives afin que le salarié soit dans de bonnes conditions pour une recherche d'emploi.

Choisir les régies de quartier pour réaliser des actions de valorisation des déchets est un choix favorisant l'accompagnement des salariés vers un mieux-être social et professionnel garanti par les moyens humains mobilisés. Il s'agit aussi d'apporter une réponse en matière d'amélioration du cadre de vie en développant de l'emploi sur le territoire. Les habitants, en tant qu'usagers de la ville et de ses espaces, seront témoins de cette volonté locale et de l'amélioration apportée par l'intervention des équipes.

Les régies, un vecteur de lien social

En effet les régies sont un vecteur de lien social. Une régie a une forte capacité à réunir les différents acteurs d'un quartier. Entre les différentes activités qu'elle réalise, elle peut alors permettre de créer du lien social. Toutes ses prestations servent de support pour réaliser de la médiation entre les habitants. L'un des objectifs de chaque activité est d'« améliorer les relations humaines, inventer des modes de gestion urbaine partagée, construire une citoyenneté active sur le territoire de la Régie et tisser le lien social »¹⁵. Créer du lien social, c'est garantir

¹⁵ Comité National de Liaison des Régies de Quartier - <http://www.regiedequartier.org/>

une qualité de vie au sein d'un territoire donné. Cela permet aux habitants d'adhérer et de s'impliquer dans des projets de long terme.

Si une Régie crée chaque jour du lien social, elle permettra de faire adhérer les habitants plus facilement à un projet tel que la valorisation des déchets. En incorporant qu'une valorisation des déchets permet un embellissement du territoire, une participation au développement, une préservation de l'environnement et une création d'emploi : le projet aura plus de chances d'aboutir.

Et à l'inverse, un projet comme la valorisation des déchets permettra également de créer du lien social sur un quartier par son côté innovant notamment. De plus c'est un service de proximité que la structure rendrait aux habitants, une action à forte valeur ajoutée sociale car elle créerait de l'emploi et participerait à ce que les habitants vivent mieux dans leur quartier. La gestion des déchets serait l'occasion de créer des liens sur le territoire, ce qui est une des missions des régies de quartier.

L'utilité sociale : un critère important

La Régie de quartier est une association qui permet de répondre à des besoins non satisfaits. Cela intègre les services de proximité qui sont à effectuer sur un territoire pour une collectivité d'habitants.

La régie peut alors mettre en place des activités selon des besoins non satisfaits et lorsque cette activité est en place, se révèle alors de nouvelles demande non satisfaites qui peuvent générer de nouvelles activités pour la régie. Cela crée un effet boule de neige.

C'est-à-dire que si le traitement des déchets d'un territoire est effectué partiellement ou peut être optimisé dans le sens d'une valorisation des déchets, la régie est tout à fait dans son rôle en tant qu'association de réaliser cette mission car elle doit avoir un service d'utilité sociale envers les habitants et sur un territoire. Cela permet d'apporter une réponse adaptée à la problématique de traitement des déchets en fonction du contexte local sans privilégier la rentabilité économique mais qui influe sur le développement local d'un territoire.

CHAPITRE 2 – étude de cas : un groupement de régies créant une filière de valorisation des cagettes en bois

Dans le cadre d'un module du Master 2 Emploi Economie Sociale et Solidaire à Paris 8, je devais réaliser un projet tutoré avec une structure de l'économie sociale et solidaire du territoire. L'objectif de ce projet était de réaliser une courte mission de quelques mois pour le compte d'une entreprise, avec l'appui de ma tutrice d'université Ana Larrègle.

C'est alors que la régie de quartier de Stains m'a exposé sa volonté de réaliser une étude de recherche sur les opportunités de filières de valorisation des cagettes en bois pour éviter leur incinération et par la suite, d'analyser un modèle économique viable. Intéressée par le projet et le sujet, je me suis alors intégrée au groupe de travail déjà constitué de novembre à février.

L'objectif de ma mission était de réaliser une synthèse des informations déjà recueillies par le groupe de travail via les comptes rendus des différentes réunions déjà passés, des échanges d'email et des différentes discussions. Ensuite, je devais effectuer une série d'entretiens. Effectivement, il me fallait rentrer en contact et m'entretenir avec une dizaine d'interlocuteurs. La restitution de mon travail a été effectuée sous forme de soutenance devant le groupe de travail et ma tutrice. De là, s'est constitué, en partie, l'étude préliminaire que je vous présenterai en première partie.

Et il se trouve qu'à l'issue de ce projet avec la régie de quartier de Stains, j'ai signé une convention avec cette structure afin d'y réaliser mon stage de fin d'étude pour une durée de six mois.

Lors de ce stage, j'ai alors continué d'alimenter l'étude commencée. Au fur et à mesure des réunions de travail, nous avons alors pu finaliser nos recherches : nous avons alors retenu trois pistes solides. J'ai donc réalisé une analyse financière de chacune d'elles afin de trouver un modèle économique viable. La deuxième partie de ce chapitre synthétisera mes travaux.

Etude préliminaire

A. Le contexte de la naissance d'un projet

1. Expérience des acteurs pilotes dans le domaine

L'entreprise adaptée *Le Petit Plus* et les Régies de quartier de Pierrefitte, de Saint-Denis, d'Aubervilliers et de Stains ont créé en mars 2016 un Groupement Momentané d'Entreprises (GME) afin de soumissionner au marché public de collecte de cartons sur le territoire de Plaine Commune, d'une durée de 6 ans. Les cartons collectés sont ensuite recyclés via des exutoires tels que SITA à Gennevilliers ou le Centre de Déchets d'Ile de France (CDIF) situé à Pierrefitte. Le Petit Plus a été désigné par le groupement comme mandataire pour coordonner le marché, recruter l'encadrant technique et le chef d'équipe. Le Petit Plus est une entreprise adaptée dans laquelle au moins 80% du personnel d'exploitation est en situation de handicap.

De plus, les régies de quartiers interviennent quotidiennement sur les territoires concernés - Stains, Pierrefitte, Saint-Denis, Aubervilliers - dans le cadre de prestations d'entretien des espaces extérieurs, des parties communes et des espaces verts.

A ce titre, les structures sont reconnues par les partenaires et les habitants. Du fait de leur présence quotidienne sur les quartiers, les régies sont des opérateurs de proximité, réactives et ancrées dans la réalité sociale de leur territoire. Ceci est rendu possible en raison du dispositif particulier que la Régie met en place : le centrage de son activité sur les différents quartiers, le recrutement des salariés parmi les habitants et la présence des habitants dans les instances de décision, aux côtés des élus et des bailleurs, formation des habitants comme acteurs du territoire.

Cartographie des trois régies de quartier sur le territoire



2. Quel est le besoin et qui l'a détecté ?

Dès 2016, Plaine Commune a souhaité que soit incluse à la collecte de cartons par le groupement, les cagettes des marchés forains du territoire ; charge à l'opérateur de trouver une filière de valorisation « cagettes en bois ».

Les déchets concernés par ce projet sont les cagettes en bois utilisées pour le conditionnement des fruits et légumes sur les marchés forains et mises au rebus, vidées de leurs papiers de protection, des restes de déchets organiques, et de tout autre type de déchets autre que des cagettes en bois.

C'est alors que le GME, de juin 2016 à aujourd'hui, a réalisé cette étude afin d'analyser la faisabilité et les modalités opérationnelles de chaque piste de valorisation des cagettes. Cette étude est appuyée par de nombreux experts et acteurs du territoire.

Le groupe projet pour cette étude constituée, outre moi-même, la chargée de mission de l'Agenda 21 de Plaine Commune, la chargée de mission développement de l'ESS de Plaine Commune, le chargé de mission accompagnement des politiques publiques et privées de l'ALEC Plaine Commune, le chargé du développement du Syndicat National des Industries de l'Emballage Léger en Bois, etc., permet de croiser diverses expertises et un véritable apport en ingénierie.

Les salariés en insertion, collectant déjà les cartons sur les marchés forains, ont aussi apporté leur expertise de terrain concernant la gestion des cagettes en bois après utilisation.

L'objectif majeur de cette étude préliminaire est d'arriver à déterminer localement les opportunités de valorisation des cagettes en bois et de créer, à terme, une filière structurée et durable de valorisation, en créant des emplois solidaires.

Elle permet d'élaborer un plan d'action pour une alternative plus écologique que l'incinération et permettant un recyclage des cagettes en bois. Cette démarche est motivée par la volonté des parties prenantes de rester dans une logique de recyclage optimisé des déchets des professionnels et une valorisation structurée en faveur du développement durable.

Nous avons défini trois besoins :

- Favoriser et construire de nouvelles innovations pour inciter des « circuits courts - boucles locales de valorisation des déchets » cela au titre de la politique d'écologie urbaine (adoption d'un Plan Climat territorial et d'un Agenda 21 ambitieux).
- Construire une meilleure gestion des déchets et réduire leur volume : sur le marché forain de Saint-Denis par exemple, nous avons estimé que 60 tonnes de cagettes étaient jetées et ensuite incinérées par an.

- La création d'une filière économique locale, répondant ainsi aux enjeux forts du territoire en matière d'écologie, d'emploi et aux ambitions de la politique de développement local du territoire.

3. Des objectifs multidimensionnels

L'efficacité du projet ne peut être mesurée et vérifiée que si les effets attendus du projet sont clairs. Une analyse de la situation et la définition des effets visés forment la base de la mesure de l'efficacité. Les objectifs que je vais présenter ci-dessous vont permettre de fixer une vision, de s'engager dans l'action et de définir une optique commune avec les différents partenaires.

A partir des besoins détectés explicités dans le paragraphe précédent, nous avons défini plusieurs objectifs :

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
Créer une boucle de valorisation des cagettes en bois	Créer des partenariats avec les acteurs locaux à l'échelle du territoire afin de créer une filière
Réduire le volume de déchet des cagettes	Collecter et valoriser les cagettes du marché forain de Saint-Denis, et à terme des autres marchés du territoire
Permettre l'insertion professionnelle des habitants dans un secteur économique et social en pleine croissance	Former et accompagner des salariés vers des nouvelles activités et métiers autour de la valorisation des déchets.

B. La situation actuelle sur le marché de Saint-Denis

1. Présentation du marché

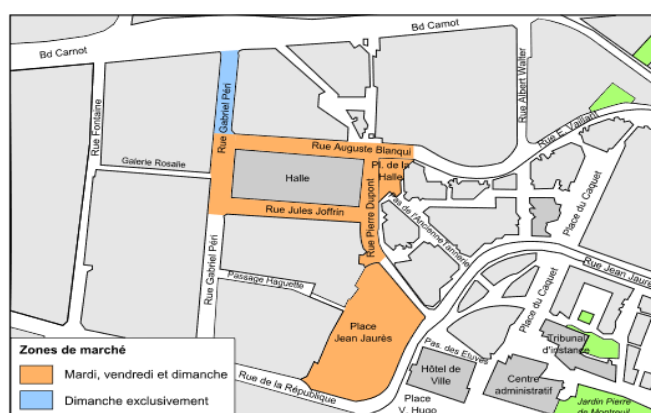
Situation géographique et horaires

Tiré de la tradition du Moyen-Âge avec la grande foire du Lendit, le marché du centre-ville (appelé aussi « marché du monde ») de Saint-Denis est l'un des marchés piliers d'Ile-de-France. Il est effectivement connu de toute la ville mais possède aussi un large rayonnement régional.

Les habitants et les touristes peuvent profiter de ce lieu de commerce, convivial et attractif, trois jours par semaine ; des ouvertures exceptionnelles sont aussi prévues. Le marché se déroule le mardi (8h-14h30), le vendredi (8h-14h30) et le dimanche (8h-15h00) – le dimanche est le jour du marché dont l'influence est la plus importante. Situé au cœur de Saint-Denis, sur la place Victor Hugo, le marché est accessible par transports en commun :

- Bus 153, 253, 255, 268
- Métro, Ligne 13, Basilique de Saint-Denis
- Tramway, T1, Marché de Saint-Denis

Carte : le marché de Saint-Denis



Représentants du syndicat des commerçants des marchés de Saint-Denis, « Règlement du marché du centre-ville de Saint-Denis » [en ligne], page 30, consulté le 17 Juin 2017

URL : http://ville-saint-denis.fr/sites/default/files/content/documents/reglement_marche.pdf

Organisation du marché

Le fonctionnement du marché est assuré par un service interne de la ville. Une commission mixte paritaire du marché a aussi été créée afin de discuter des questions générales sur la vie du marché et s'autorise à modifier l'organisation du marché (horaires, emplacement...). Cette commission se réunit trois fois par ans et est composée de 6 représentants de la municipalité et de 6 représentants du Syndicat des commerçants de Saint-Denis. Le syndicat des commerçants de Saint-Denis est en partie financé par l'abonnement des commerçant, en effet 10% du prix de la place sur le marché est reversé au syndicat. Ce financement doit servir à générer des actions de communication et de valorisation du marché.

Les commerçants abonnés au marché, donc ceux qui ont un emplacement fixe, se rendent sur le marché à quatre heures du matin pour déballer leurs produits et s'installer. Ils doivent

obligatoirement être présents durant les trois jours de marché, un contrôle de la Régie est effectué le matin à 6h45. Toute personne peut solliciter la Mairie pour obtenir un abonnement sur le marché. Si des emplacements sont libres, un tirage au sort est mené pour attribuer un emplacement aux commerçants volants (et non-sédentaires) qui doivent eux, arriver à 7h30.

Au total, 300 stands sont présents à chaque jour de marché et sont organisés à travers la Grande Halle couverte. A l'intérieur de cette halle, rénové en 2006, se trouve tous les produits alimentaires. La spécificité de ce lieu est de trouver à la fois des produits divers et rares provenant de diverses régions du monde que de produits locaux. A l'extérieur de cette halle, se vend tous les produits existants autour de la maison et de l'habillement.

2. L'organisation de la gestion des déchets sur le marché

Du fait de la multitude d'acteurs sur le marché (collectivité, commerçants, client, producteurs, syndicat, association...), de la diversité des produits, du manque d'espace et de temps, la gestion des déchets sur un marché de la taille de celui de Saint-Denis est une chose complexe qui nécessite une organisation contraignante. Je vais alors vous présenter comment s'organise la gestion des déchets sur un marché.

Les obligations réglementaires en termes de déchets sur les marchés forains

Comme l'explique l'Ademe ¹⁶, tous les marchés forains sont tenus d'appliquer les réglementations fixées par les instances supérieures. En effet, compte tenu des normes environnementales et des différents enjeux liés à la propreté de l'espace public, tous les commerçants présents sur les marchés doivent respecter un certain nombre de règles concernant. Le traitement des déchets est donc impacté par diverses réglementations, par exemple la loi « Grenelles 2 » ou le règlement intérieur du marché les dispositions réglementaires en matière d'hygiène et de salubrité, et d'autres encore.

Pour les déchets biodégradables,

selon la Loi Grenelle 2 « À compter du 01/01/12, les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de

¹⁶ Loi 2010-788 du 12/07/10 tiré de la Loi Grenelle 2

Ademe - Inddigo (Sarah FLEURY), Octobre 2016, « Tri des déchets des marchés forains – Rapport », page 6, consulté le 25 Juin 2017

mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique ou, lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, une collecte sélective de ces déchets pour en permettre la valorisation de la matière, de manière à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le retour au sol ». Concrètement, cela veut dire que les invendus de produits alimentaires, mais plus globalement tous les biodéchets, doivent être triés, collectés et valorisés afin de limiter le gaspillage et la pollution.

Ensuite, selon le Code de l'environnement, deux objectifs doivent servir de fil conducteur à l'organisation des traitements déchets. Tout d'abord, il y a une obligation d'effort de réduire et prévenir la production des déchets. Deuxièmement, de privilégier, comme mode de traitement des déchets, la réutilisation ou le recyclage du déchet plutôt que son élimination.

Afin que le tri et la valorisation soient facilités et respectés, l'Ademe préconise que les collectivités installent une signalétique vers des conteneurs adaptés à chaque biodéchet et valorisation. Car malgré que la collectivité soit détentrice des déchets du fait que c'est à elle de récupérer les déchets, les commerçants, qui sont les producteurs des déchets, ont pour responsabilité d'organiser la valorisation.

Pour les déchets papier, métal, plastique, verre et bois,

Toujours par le code de l'environnement, le décret « 5 flux » précise que chaque commerçant doit valoriser ces déchets soit en les valorisant par lui-même, soit en les cédant directement à un exploitant de déchet, ou soit en les cédant à un intermédiaire qui s'occupera de la collecte, du tri, du transport de ces déchets, ainsi que du négoce pour que ces derniers soient au final valorisés. Vous verrez par la suite de ce mémoire, que la troisième option est celle que la Régie de quartier propose à la collectivité – d'agir en tant qu'intermédiaire pour les cagettes en bois.

Pour les emballages,

Selon le code de l'environnement, les commerçants ont pour obligation qu'une valorisation de ces déchets soit réalisés (à partir de plus de 1 110 litres par semaine). Ils peuvent pour cela, les valoriser par eux-mêmes, les céder directement à un exploitant de déchet, ou céder à un intermédiaire qui s'occupera de la collecte, du tri, du transport de ces déchets, ainsi que du négoce pour que ces derniers soient au final valorisés

Les obligations du règlement intérieur du marché concernant les déchets

Le marché de Saint-Denis applique la réglementation « zéro déchet au sol ». Cela implique que tout objet, récipient ou aliment, une fois utilisé, doit être placé dans un contenant ou un emplacement prévu à cet effet. Le commerçant est tenu comme responsable de tous ses déchets et emballages, sur et autour de son emplacement. Aucun déchet au sol n'est toléré.

Conformément à la disposition du 1^{er} septembre 2014 concernant les emballages de ventes, tous les commerçants du marché ont interdiction de distribuer des sacs plastiques à la clientèle. Chaque emballage vendu aux clients doit être considéré comme réutilisable, par exemple des sacs ou des cabas. Un emballage est réutilisable lorsqu'il respecte un certain grammage prouvant que ce dernier est assez solide et puisse donc être réutilisé dans le temps. C'est à l'initiative du commerçant de proposer ce type d'emballage et à lui de fixer son prix.

L'emballage à usage unique est cependant autorisé à titre d'exception pour différentes situations telles que pour les produits boucherie ou traiteur, pour la protection des denrées alimentaires...

Les déchets biodégradables d'origine animale ou végétale doivent être disposés, par les commerçants, dans des sacs plastiques qui leur seront confiés. Les commerçants sont aussi responsables de l'évacuation des huiles, qui doit s'effectuer dans des containers installés pour cet usage.

3. Les cagettes sur le marché

Plusieurs interrogations sont vite venues interrompre notre étude. Nous avons eu rapidement le besoin de savoir le lieu de provenance des cagettes, retrouver leurs origines de fabrication et approximer le volume de cagette du marché. Il nous a aussi fallu nous questionner sur la raison pour laquelle tous les commerçants, après le marché, jetaient leur cagette. Nous avons alors tenté de répondre à ces questions par des études sur le terrain et par un entretien avec le président du syndicat des commerçants de Saint-Denis, Mr Bacha.

L'approvisionnement à Rungis

Plusieurs entreprises, de toute l'Europe (surtout d'Espagne), vont tous les jours à Rungis pour vendre leurs produits auprès des commerçants. Il est alors impossible de retrouver le lieu de

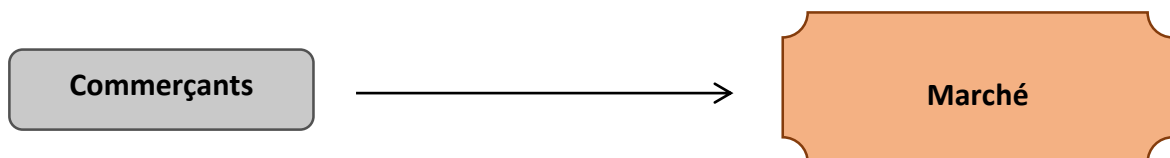
fabrication des cagettes car elles proviennent de différentes entreprises et de différents pays.

Grâce à leur abonnement au marché, les commerçants disposent d'une carte pour rentrer à Rungis, le prix de cette entrée est compris dans le forfait annuel qu'ils payent. Tous les matins, avant quatre heures, les commerçants vont à Rungis pour négocier et acheter leurs produits, au poids, auprès de leurs fournisseurs (les commerçants de fruits et légumes commandent souvent un jour à l'avance). Lorsque les commerçants arrivent, les produits sont déjà disposés dans les cagettes, prêts à être vendus. C'est une technique de logistique à flux tendu, que le lieu de Rungis permet.



Le retour sur le marché des commerçants

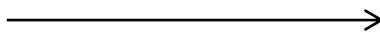
Après avoir récupéré leurs produits à Rungis, les producteurs reviennent, par eux-mêmes, sur le marché avec leurs cagettes remplies. Ils installent ensuite leurs stands et présentent les produits aux clients afin de les vendre.



A la fin du marché, les commerçants déposent les cagettes vides dans un conteneur. En effet, ils n'ont aucun intérêt à les récupérer car tous les matins ils ont de nouvelles cagettes avec leurs nouveaux produits.

Le syndicat des commerçants du marché de Saint-Denis nous a indiqué qu'ils étaient prêts à organiser le ramassage et le stockage des cagettes dans plusieurs composteurs pour nous faciliter la collecte le cas échéant, en accord avec la Mairie.

Fin du marché



Estimation du gisement de cagettes

A l'aide d'une étude réalisée par Le Petit Plus, nous avons pu explorer la typologie des cagettes qui existe sur le marché de Saint-Denis. Voici les résultats de l'observation :

- Toutes les cagettes sont agrafées (plus d'une trentaine d'agrafes/cagette) en dehors des plastiques
- Selon les fruits et les légumes de la saison, il y a plus ou moins de cagettes fonds pleins ou lattées (actuellement, 50/50)
- Les tailles sont distinctes selon l'aliment transporté et du poids (autour de 8 modèles différents et 3 à 4 hauteurs différentes)
- Les cagettes en bois sont surtout utilisées pour les fruits et légumes

Il faut savoir que 25% des cagettes sont en plastiques, 65 à 70% des cagettes sont en bois et 5 à 10% des cagettes sont en bois/carton.

Nous avons dénombré neuf types de cagettes différents :

Type de cagette	Poids	Type de cagette	Poids
Cagette n°1 <i>type melon/pastèque</i>	1 kg	Cagette n°6 <i>type poire</i>	1 kg
Cagette n°2 <i>type pêche</i>	0.350 kg	Cagette n°7 <i>plastique noir</i>	0.610 kg
Cagette n°3 <i>type figue</i>	0.454 kg	Cagette n°8 <i>orange/nectarine</i>	0.569 kg
Cagette n°4 <i>type nectarine</i>	0.368 kg	Cagette n°9 <i>fond plat</i>	0.790 kg
Cagette n°5 <i>type Aubergine</i>	0.564 kg		

Pour estimer le volume total de cagettes en bois que nous pourrions collecter, nous avons basé notre étude sur une observation faite le vendredi (affluence moyenne) sur le marché de Saint-Denis. Nous avons comptabilisé que 20 commerçants laissent entre 40 et 50 cagettes chacun, dont environ 70% sont en bois.

<p style="text-align: center;">Poids moyen: 0.700Kg</p> <p style="text-align: center;">Poids total par marché: 420 kilos pour 600 cagettes</p> <p style="text-align: center;">Poids par semaine: 1260 kilos pour 1800 cagettes</p> <p style="text-align: center;">Poids mensuel: 5 tonnes pour 7200 cagettes</p> <p style="text-align: center;">Poids annuel: 60 tonnes</p>
--

C. Quelles valorisations ?

1. La valorisation matière

Acteur contactés

Les cagettes de fruits et légumes en bois sont très résistantes et peuvent donc avoir de nombreuses fonctions. Elles restent actuellement le support préféré des commerçants de fruits et légumes pour stocker et transporter leurs produits et elles peuvent également avoir d'autres utilisations aussi originales que pratiques. Notre première idée intuitive a été donc de collecter les cagettes du marché et de les revendre dans leurs états bruts à des professionnels de l'alimentaire ou autres. Dans ce cas-là, les cagettes seraient donc réemployées ou réutilisées dans le circuit économique plutôt que d'être incinérées.

C'est alors que nous avons constitué une liste d'acteurs du territoire à contacter et interroger afin de déterminer si, un modèle économique pouvait être envisageable par la revente des cagettes en bois.

Nous avons contacté une structure d'insertion, *Novaedia*, ayant une activité de traiteur, une activité qui nécessite donc le transport de et le stockage de produits alimentaires. Je me suis alors entretenue avec son directeur, Mohammed Gnabaly, par téléphone.

Ensuite, nous nous sommes intéressés aux structures directement ou indirectement liées à l'agriculture. Sachant que les agriculteurs ont un besoin fort en cagettes pour collecter, transporter et livrer leurs fruits et légumes. J'ai alors pris contact avec trois AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) : *Robin des Pois à Aubervilliers et Court-Circuit à Saint-Denis* ; une ferme : *Les fermes de Gally* où je me suis entretenue avec le chargé de mission Benjamin Le Tarneac ; quatre réseaux ou groupements d'agriculteurs qui ont accepté de jouer un rôle d'intermédiaire pour pouvoir délivrer un synthétique questionnaire aux

agriculteurs biologiques de la région: *la coopérative Norabio, le GAB (Groupement d'Agriculteurs Biologiques) Île de France, le GAB Picardie et le groupement d'AMAP île de France.*

Nous avons également contacté un récupérateur de palette : *Burban palette* avec qui j'ai eu un entretien téléphonique avec Délia Arpino la directrice ainsi qu'une artiste : *Valentina Consec* qui réalise des actions de sensibilisation pédagogique à travers l'art.

	Structures	Contact	Type d'entretien
AMAP	- Robin des Pois à Aubervilliers - Court-Circuit à Saint-Denis	Présidents	Téléphone
Ferme	Fermes de Gally	Benjamin Le Tarnec	Rendez-vous
Réseaux/groupements	- la coopérative Norabio - le GAB IDF - le GAB Picardie - me groupement d'AMAP île de France		Mail Téléphone
Récupérateur	Burban Palette	Délia Arpino	Téléphone
Artiste	Valentina Consec	Valentina Consec	Téléphone
Traiteur	Novaedia	Mohammed Gnabaly	Rendez-vous

Méthodologie des entretiens

Pour réaliser ces entretiens, qui se devaient être courts et efficaces, j'ai préparé une liste de question triée par thématique et adaptée pour chaque structure.

Premièrement, j'expliquais à chaque acteur l'objectif de cette étude, que je menais un projet tutoré en lien avec l'université Paris 8, commandité par Plaine commune qui s'interroge sur la possibilité et opportunité d'une filière de réemploi des cagettes, pour éviter l'incinération.

Ensuite, en lien avec l'activité de la structure, je souhaitais obtenir des informations sur leurs utilisations actuelles des cagettes en bois : *Utilisent-ils des cagettes en bois ? A quel prix ? Où se fournissent-ils ? Quel volume par mois consomment-ils ?*

En fonction des réponses je présentais le volume et la typologie de cagette que nous pourrions disposer après collecte et je discutais de sous quelles conditions ils pourraient-être intéressés par l'achat de cagettes en bois : *Peuvent-ils être intéressés par un achat ponctuel ou récurrent*

? Combien estiment-ils en avoir besoin par mois ? Par quel type de cagettes seraient-ils intéressés ? Quel prix seraient-ils prêts à dépenser pour l'achat de cagettes ?

Et enfin, j'étais amené à faire d'autres liens entre la structure que je rencontrais et les activités et projets de la régie de quartier de Stains : *Seraient-ils intéressés par la livraison de paniers, cagettes en vente direct par vélo ?*

Résultats des entretiens

Au vu de mes entretiens et de mes recherches effectuées, il semble qu'un modèle économique viable soit difficile d'atteindre par le réemploi ou la réutilisation des cagettes en bois.

En effet, il est ressorti que les cagettes en plastiques sont privilégiées par certains pour leurs caractéristiques « réutilisables et nettoyables ». Par exemple, *Novaedia* utilise des cagettes en plastiques de taille unique, qui peuvent s'emboîter et se laver et se stocker en chambre froide. Les cagettes en bois sont inadaptées pour leurs activités.

Pour ceux qui utilisent des cagettes en bois, ces derniers les récupèrent généralement par eux-mêmes, dans des endroits où les cagettes sont laissées à l'abandon ou alors ils possèdent déjà un fournisseur peu cher et dont ils sont satisfaits. Quelques agriculteurs peuvent imaginer nous acheter des cagettes mais étaient dans l'incapacité de nous communiquer un volume précis, nous savons seulement que c'est de l'ordre d'une ou deux dizaines par moi, ce qui ne nous permettra jamais d'écouler nos 7 200 cagettes/mois que nous récupérerions uniquement sur le marché de Saint-Denis. Le prix de la cagette de devrait pas excéder 0.50 centimes d'euros par mois en moyenne.

En ce qui concerne les récupérateurs et les revendeurs de palettes et cagettes, notre contact à Burban palette m'a indiqué que beaucoup ont stoppé la récupération de cagettes car c'était plus difficile de trouver des repreneurs.

Les artistes du 6B qui travaillent autour de Valentina Consec, montant des installations éphémères avec des cagettes sur l'espace public. A ce jour, l'artiste n'a pas calculé combien de cagettes lui sont nécessaires, mais pourrait disposer d'un certain budget pour les racheter occasionnellement selon ses projets.

2. La valorisation organique

Acteurs contactés

Pour qu'un compost soit bien équilibré, il faut le composer autant de déchets « bruns » que de déchets « verts ». Cela permet d'optimiser la dégradation des résidus car effectivement un compost ne doit jamais être trop humide ni trop sec. C'est pourquoi du broyat de cagettes (qui est composé à 90% de bois de peuplier) peut servir de matière sèche à des composts et ainsi donc l'alimenter. En collectant les cagettes du marché et en les broyant par la suite, je souhaitais savoir si nous pourrions revendre notre matière à des plates-formes industrielles de compostage.

C'est alors que nous avons décidé de contacter, à l'aide d'une carte de recensement fourni par l'Ademe, quelques plates-formes de compostage présentes dans la région ainsi que quelques spécialistes de ce procédé, afin de déterminer si, un modèle économique pouvait être envisageable en revalorisant le bois de cagettes en compost.

Pour commencer, nous souhaitions savoir si le bois de cagettes pouvait être un composant adéquat à un compost, nous avons alors contacter des spécialistes du compostage : Jean-Jacques Fasquel, *maître composteur* à Paris et Solène Dumont, *animatrice agriculteurs composteurs de France*.

Ensuite, afin de juger si la vente de broyat de cagettes pour les composts était un modèle viable, nous avons contacté trois plates-formes de compostage afin de leur présenter notre projet : *Compostière zymovert* située à Limours, le *compost du Gâtinais* situé à Moigny-Sur-Ecole avec qui je me suis entretenue via le responsable d'activité Simon Dessienne et *Moulinot Compost* à Paris avec qui j'ai communiqué via Caroline Nemintius.

	Structures/Postes	Contact	Type d'entretien
Experts	- Maître composteur - Animatrice agriculteur composteurs de France	- Jean-Jacques Fasquel - Solène Dumont	Téléphone
Plates-formes de compostage	- Compostière Zymovert - Compost du Gâtinais - Moulinot Compost	- Simon Dessienne - Caroline Nemintius	Téléphone Mail

Méthodologie des entretiens

Sur les mêmes bases et principes que les entretiens conduits sur les usages des acteurs des cagettes en bois, en lien avec l'activité de la structure, je souhaitais obtenir des informations sur leur composition de leur compost : *Quelles matières utilisent-ils pour composer leur compost ? Quelle matière sèche équilibre le compost ? Utilisent-ils du broyat de bois ? Combien cela représente en volume ou en pourcentage ? Quel type de bois ?*

En fonction des réponses je présentais le volume et la typologie de cagette que nous pourrions disposer après collecte et je discutais des conditions sous lesquelles ils pourraient-être intéressés par l'achat de broyat cagettes en bois : *Devons-nous leur fournir les cagettes à leur état brut ou déjà broyées ? Peuvent-ils être intéressés par un achat ponctuel ou récurrent ? Combien estiment-ils en avoir besoin par mois ? Par quel type de cagettes seraient-ils intéressés ? Quel prix seraient-ils prêts à dépenser pour une tonne de cagettes ?*

Résultats des entretiens

Au vu de mes entretiens et de mes recherches effectuées, il semble là encore qu'un modèle économique viable soit difficile d'atteindre par le réemploi ou la réutilisation des cagettes en bois.

Il y a premièrement, un scepticisme général dans l'idée d'utiliser du broyat de cagettes comme matière sèche. En effet, personne n'utilisait cette matière mais davantage des feuilles mortes, de la paille, etc... La présence de colle et d'agrafe fait apparaître une inquiétude auprès des acteurs du compost. Et il y a de nombreux doutes quant à la qualité des cagettes. Pour beaucoup, les cagettes présentent beaucoup de traces de peintures, sont polluées et trop souillées. Il faudrait alors convaincre et rassurer les plates-formes de compostage, avec des analyses de la composition des cagettes, quant à la bonne qualité de ces dernières.

Deuxièmement, il y a aussi une limite économique à ce débouché. Actuellement, dans les personnes que j'ai contactées personne n'achète de la matière sèche, chacun fait avec ses propres moyens pour en récupérer. Et tous m'ont indiqué qu'aucun ne serait prêt à acheter de la matière première, c'est économiquement impossible. En effet, le modèle économique d'une plate-forme de compostage est basé sur le fait qu'ils sont rémunérés pour la prestation de traitement qu'ils apportent aux détenteurs de déchets. La vente du compost ne leur apporte

qu'un revenu très faible, en d'autres termes, il serait plus probable que nous les payons afin de leur livrer du broyat de cagettes plutôt qu'eux nous payent pour l'obtenir.

3. La valorisation énergétique

Acteurs contactés

Le bois est naturellement une matière qui brûle et cette matière est totalement adéquate pour alimenter les chaufferies biomasse par exemple - la biomasse étant le principe de transformation des matières organiques qui se transforment en énergie. En broyant les cagettes ou en passant par un intermédiaire tel qu'un recycleur, nos cagettes en bois pourraient alors être valorisées énergétiquement. L'objet est maintenant de savoir sous quelles conditions nous pouvons utiliser le bois des cagettes pour une valorisation énergétique.

C'est alors que nous avons constitué une liste d'acteurs du territoire à contacter et interroger afin de déterminer si, un modèle économique pouvait être envisageable en revalorisant le bois de cagettes en énergie.

J'ai alors contacté plusieurs spécialistes de la valorisation en énergie, dont : *l'ADEME* où Lilian Carpenè, ingénieur en énergie - biomasse et réseaux de chaleur a répondu à mes questions ; *l'ARENE (Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies)* par Louise Vaisman, cheffe de projet Prospective et Filières énergétiques ; *l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat)* où Mamourou Samassi, chargé de mission accompagnement des politiques publiques et privées nous accompagne tout au long de notre projet et Elodie Payen, chargée de mission au *CIBE (Comité Interprofessionnel du Bois Energie)*. Ses acteurs m'ont aidé surtout sur le volet réglementation et obligations de la valorisation énergétique.

Ensuite, j'ai contacté les acteurs de la valorisation énergétique : une chaufferie Biomasse, la chaufferie *Cofely* située à Stains où nous avons rencontré le gestionnaire de la chaufferie Mr Bachir Sufyar. Et j'ai aussi communiqué avec plusieurs recycleurs qui réceptionnent les cagettes en bois pour ensuite les transformer en broyat afin de les revendre à des chaufferies : l'entreprise *EO2* située à Malakoff où Guillaume Poizat, directeur commercial m'a accordée de son temps ; *Véolia recyclage* située à Saint-Denis avec Louis Dereboul, président de la branche

palettes et bois ainsi que le *Compost du Gâtinais* qui est aussi un recycleur. Smeralda Ruspoli qui est en charge de la direction de la santé pour la Mairie de Saint-Denis nous a également contacté pour nous faire part de son projet qui est de réfléchir à la mise en place d'une filière Bois de chauffage sain dans les bidonvilles à Saint-Denis et Stains avec le gisement des cagettes en Bois.

	Structures/Postes	Contact	Type d'entretien
Experts	- ADEME - ARENE - ALEC - CIBE	- Lilian Carpenè - Louise Vaisman - Mamourou Samassi - Elodie Payen	Téléphone Rendez-vous
Chaufferies/ Recycleurs	- EO2 - Compost du Gâtinais - Chaufferie Cofely - Véolia recyclage - Direction de la Santé de Saint-Denis	- Guillaume Poizat - Simon Dessienne - Bachir Sufyar - Louis Dereboul - Smeralda Ruspoli	Téléphone Mail Rendez-vous

Méthodologie des entretiens

Là encore, sur les mêmes principes méthodologiques que les entretiens précédents, j'ai concentré mes questions adressées à un expert sur la réglementation des chaufferies biomasse et les usages : *Quel est le taux d'humidité maximum exigé ? Quel doit être le pourcentage de bois dans la composition des cagettes ? Quels sont les éléments dans la composition des cagettes qui empêcheraient une utilisation de celles-ci en tant que combustible ? La certification SSD (Sortie Statut Déchet) est-elle obligatoire pour que les cagettes puissent être utilisées en chaufferie / Comment l'obtenir ? / A quel prix / Par qui ?*

Puis lors de mes entretiens avec des recycleurs, la chaufferie de Stains ou des intermédiaires, mes questions ont alors davantage été d'ordre opérationnel. Je souhaitais dans un premier temps savoir s'ils récupéraient déjà du bois de cagettes : *Récupèrent-ils déjà du bois/De quel type ? Quels sont leurs fournisseurs de bois ? A quel prix achètent-ils la tonne ? Pour quel volume par mois ? Le bois arrive-t-il déjà broyé ou c'est la structure qui réalise cette étape ?*

Je discutais ensuite avec mon contact des conditions sous lesquelles nous pourrions leur fournir du bois de cagettes : *Seraient-ils prêts à acheter du bois de cagettes ? Sous quelle forme/Déjà*

broyé /Déferré ? A quel prix ? Pour quel volume ? A quelle fréquence ? Pour quelle utilisation ?

Sur demande, je leur communiquais les estimations des volumes que nous pourrions avoir ainsi que des photos des cagettes étant sur les marchés.

Résultats des entretiens

Au vu de mes entretiens et de mes recherches effectuées, il semble que la valorisation énergétique soit la meilleure piste. Nous pourrions fournir du broyat de cagettes à des chaufferies qui s'en serviraient pour alimenter leurs systèmes ou nous pourrions livrer directement les cagettes à des recycleurs qui les valoriseront.

Pour que le bois de cagettes puisse être intégré dans une chaufferie, il faut que ces dernières soient broyées avec un calibre spécifique, un retrait des agrafes et des morceaux de papier. Nous avons besoin également de vérifier l'installation des chaufferies car les écorces et les broyats ne doivent jamais être livrés sur les installations équipées d'un système de désilage à plateau rotatif et de vis. Le broyat de bois doit également être mélangé avec d'autres matières plus humides, notamment des écorces, pour avoir un taux d'humidité adéquate. Nous devons disposer d'une attestation de Sortie du Statut de Déchet (SSD) avant de pouvoir livrer la matière à une chaufferie, document nécessaire à l'acceptation des broyats de bois d'emballage en chaufferie, cela permet de certifier qu'elles soient non polluées. Nous savons que les cagettes de bois peuvent depuis 2013 bénéficier du régime réglementaire de Sortie Statut Déchet (SSD). Seuls les broyats de bois d'emballage ayant fait l'objet d'une sortie de statut de déchet pourront être brûlés dans les chaufferies bois classées ICPE (rubrique 2910 A).

Si elles sont certifiées SSD, cela signifie qu'elles n'ont plus le statut de déchet mais sont considérées comme des produits, donc cela induit qu'elles sont « non polluées ». Il existe plusieurs organismes certificateurs accrédités qui mettent en place cette démarche et délivrent le certificat. Le prix est très variable en fonction du niveau d'organisation et de suivi des lots initiaux. En moyenne, les chaufferies achètent du broyat de bois entre 30 et 70 euros la tonne en fonction de la matière.

Si nous transformons les cagettes en broyat, nous pouvons également revendre cette matière à des structures réalisant du paillage, pour créer des panneaux agglomérés par exemple. Les collectivités et quelques entreprises peuvent être intéressées.

Mais cette piste nécessite des investissements de départ conséquent : un broyeur-déferrailleur, la certification SSD, un local de traitement, etc...

Livrer les cagettes à leur état brut à des recycleurs est aussi une piste solide. Cela permettrait d'effacer le problème de la certification SSD et de s'inscrire directement dans une chaîne de valeur qui existe déjà. Ce dernier valorisera par la suite les cagettes en les broyant et en les revendant à des chaufferies ou à des sociétés qui ont pour activité le paillage. Une des contraintes est que nous devrions payer à la tonne le recycleur qui reprend nos cagettes.

Etude de faisabilité

A. De la collecte jusqu'au produit fini : le parcours prévisionnel de la cagette

1. Les circuits

La collecte

Quel que soit le débouché final choisi, il faudra collecter les cagettes sur le marché. Pour cela il faut prévoir que deux salariés soient affectés à cette tâche pour chaque jour de marché. Ces derniers devront venir sur place avant la fin du marché (14.30-15.00) afin qu'ils puissent récupérer les cagettes destinées à être jetées.

Afin de gagner en efficacité, une organisation judicieuse de la collecte est à prévoir. Comme nos équipes de la collecte ramassent d'ores et déjà les cartons, nous installerons plusieurs conteneurs répartis à différents endroits stratégiques du marché afin que les commerçants puissent mettre leurs cagettes et leurs cartons dans des bacs différents. Par la suite, les deux salariés de la collecte des cagettes devront alors simplement récupérer les cagettes disposées dans les bacs prévus à cet effet au lieu de se déplacer de stands en stands pour récupérer la matière.

Avant d'emmener les cagettes au camion, il faudra réaliser un nettoyage de celles-ci. C'est une étape importante et indispensable. Toutes les cagettes doivent être vides de papier, plastique,

morceaux de fruits, de légumes ou autres éléments différents que du bois. Les cagettes excessivement souillées ne devront pas être collectées, elles seront alors mis à la poubelle et ramassées par le prestataire du marché qui est en charge de collecter les déchets : la société SITA.

Après avoir réalisé ce nettoyage et ce tri, les cagettes seront alors emmenées au camion situé à l'entrée du marché. Pour que le transport du conteneur au camion soit rapide et simplifié, nous disposons de roll-conteneur qui peut contenir une dizaine de cagettes, cela permet de diminuer le nombre d'allers-retours.

Après avoir réalisé cette étape, deux solutions s'offrent à nous :

- Fournir les cagettes à un intermédiaire
- Fournir un produit fini prêt à être utilisé : du broyat de bois.

Option 1 : la livraison des cagettes à un intermédiaire

Comme évoqué précédemment, une des solutions les plus plausibles et réalisables est de livrer les cagettes collectées à un recycleur ou à un intermédiaire afin que ce dernier transforme la matière. Dans ce cas-là, nous serions en charge simplement de la collecte et du transport. Pour livrer les cagettes, deux solutions s'offrent à nous :

- Livraison « en vrac » des cagettes

Après avoir ramené les cagettes à l'endroit prévu, nous les disposons à l'intérieur du camion en les empilant méthodiquement et de manière rationnelle pour pouvoir en transporter le plus possible en un trajet. C'est la solution envisagée la plus simple mais elle présente quelques inconvénients. Les coûts de transport peuvent être élevés en fonction de la destination de la livraison. Si nous devons effectuer plusieurs allers-retours par marché pour livrer la totalité des cagettes à un intermédiaire, cela représente un coût salarial et de transport important. Il est alors nécessaire de livrer à un recycleur proche du marché. Le tri doit également être réalisé de manière très minutieuse et sans faute car le produit sera livré au recycleur dès la fin du marché, cela nécessite alors une activité maximale dans un temps réduit. Il est également indispensable de trouver un lieu de stockage des cagettes pour le marché du dimanche du fait que les recycleurs seront fermés ce jour-là.

- Livraison de balles de cagettes : compactage

Afin de réaliser un gain sur les coûts de transport et de résoudre la problématique du stockage des cagettes le dimanche, nous pouvons compacter les cagettes avec un compacteur afin d'en faire des balles, comme le montre la photo ci-dessous.

Le compacteur peut être disposé directement sur le marché, de cette sorte les cagettes sont transformées en balles dès le début de l'opération. Nous pouvons alors livrer notre matière en un seul trajet à la fin du marché ou stocker les balles sur le marché et de les livrer toutes en fin de semaine par exemple. Cela nécessite alors une alimentation de 380 volts ainsi qu'un espace sécurisé pour le compacteur et pour les balles. Autre solution : le compacteur peut être situé à un endroit défini afin que toutes les cagettes soient acheminées à cet emplacement où elles seront compactées puis stockées et emmenées à un intermédiaire par la suite. Cette option permet d'étaler la charge de travail dans le temps.

Cagettes compactées en balles grâce à un compacteur



Source : <http://www.seremat.fr/balles-et-dechets/82-balles-cagettes-bois.html>

Une fois que nous aurons livré les cagettes à un professionnel, celui-ci valorisera la matière en la transformant : broyage, déferraillage, criblage, pour son emploi final.

Option 2 : la livraison d'un produit fini prêt à être utilisé

La deuxième solution envisageable est de transformer nous-mêmes la cagette afin de pouvoir vendre la matière qui sera utilisée pour un ou plusieurs débouchés.

Les cagettes sont alors transportées en vrac jusqu'à un lieu de traitement : à noter que la Régie de quartier de Pierrefitte possède un terrain utilisé pour des activités de réemploi où se trouve un hangar de 12m² qui pourrait être utilisé pour le traitement des cagettes. Une fois les cagettes emmenées sur ce lieu, un second nettoyage et tri de la matière seront réalisés. Il faudra alors la transformer. Il faut en effet ôter des cagettes toutes les agrafes et objets métalliques grâce au déferrailleur placé sur le broyeur. Il faut ensuite broyer la cagette pour réduire son volume et passer la matière dans un crible, avec un calibre définit selon le débouché, afin d'en faire du broyat de bois (cf photo ci-après). Le broyat serait récupéré dans des big bags, que l'on déplacerait à l'aide d'un transpalette et ensuite transportés en camion au client défini.

Les cagettes à la sortie du broyeur : le broyat



Photo prise au CDIF

Cela nécessiterait alors un lourd investissement (*détail par la suite*), ainsi que des formations de nos salariés afin d'utiliser le broyeur. Ceci étant, après avoir réalisé du broyat de cagettes, plusieurs débouchés pourraient s'ouvrir à nous et nous pourrions alors vendre cette matière. C'est l'option la plus complexe et onéreuse mais qui semble la plus pérenne et la plus valorisante pour nos structures et nos salariés : nous redonnons vie au cycle de la cagette en la collectant, transportant, transformant, valorisant et réinsérant dans le marché économique.

2. Les débouchés

Les recycleurs

Dans l'option où nous sommes simplement des collecteurs et des livreurs, nous apporterons nos cagettes à des recycleurs. Ils traiteront alors la matière en fonction de leurs débouchés. Bien

souvent, ils s'occupent d'effectuer un second tri avant de les broyer et un déferrailage pour qu'elles puissent par la suite être livrées à des chaufferies ou à des entreprises qui réalisent des panneaux agglomérés ou encore du paillage. En moyenne, le prix du bois repris par les recycleurs à dans cette région s'élève entre 25 et 37 euros la tonne pour le traitement de la matière, soit un coût total de 1300 à 2000 €/an pour 50 t/an.

Emmanuel Naudin, le chargé de mission au SIEL s'est chargé de contacter les recycleurs de la région. La recherche a été faite sur le critère de la distance, le transport constituant un élément majeur du coût. Quinze recycleurs ont été interrogés et nous notons que quatre peuvent effectivement récupérer les cagettes, en vrac ou en balles. Notre stratégie est de ne pas accorder trop d'importance au coût de traitement mais de favoriser davantage les distances courtes.

Voici les quatre structures qui sont aptes à nous reprendre les cagettes :

- **CDIF - Centre de Déchets Industriels Francilien**

Ce site est situé à Pierrefitte, à noter que nous leur livrons déjà le carton que nous collectons. Nous les avons rencontrés en Juillet dernier pour discuter de la possibilité à ce qu'ils puissent nous reprendre les cagettes en balles ou en vrac. Ils sont intéressés par le produit à condition qu'à réception, les cagettes se trouvent avec moins de 10% de plastiques ou autres déchets extérieurs sur les cagettes, la qualité sera vérifiée. Sur ce site les bois de classe A et B sont mélangés la plupart du temps car leurs plus gros clients actuels sont les fabricants de panneaux (ils possèdent à cette fin la certification Certirek Iso 12001). Le coût de traitement du bois de classe A, qui correspond aux cagettes varie entre 35 et 45 euros la tonne. Il faut également noter que le site est ouvert du lundi au samedi, il nous faudrait alors stocker les cagettes du marché du dimanche.

- **Solarz et Cie**

Cette structure située au Bourget collecte surtout le papier, le carton et le plastique mais ils collectent également occasionnellement le bois. Leurs coûts de traitement sont de 25 euros la tonne et cette structure est également fermée le dimanche.

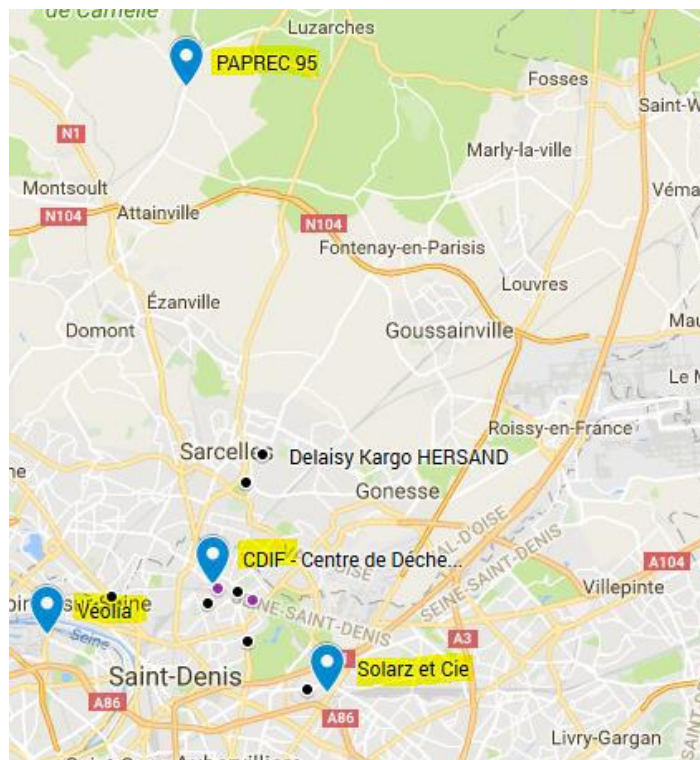
- **Paprec 95**

Nous pourrions leur livrer les cagettes sur site à Belloy-en-France pour 25 euros la tonne. Mais plusieurs conditions restent à fixer avec le directeur du site.

- **Veolia**

Veolia, plateforme située à Gennevilliers, reprend aussi les cagettes pour les valoriser, le coût de traitement ne nous a pas été communiqué et le site n'est pas ouvert le week-end.

Emplacement géographique des quatre recycleurs



Production énergétique

Les cagettes en bois sont adéquates pour une utilisation comme énergie biomasse pour alimenter les chaufferies. Ces dernières pourraient être utilisables tel quel pour les chaudières consommant des produits secs ou alors il faudrait les mélanger à d'autres matières dans diverses proportions selon les besoins spécifiques des chaudières. Pour rappel par ailleurs, et comme

précisé auparavant, la matière devra respecter la réglementation SSD obligatoire avant de pouvoir livrer le produit aux chaufferies. Pour obtenir cette certification SSD il faut compter un suivi administratif qui équivaut à 800 euros et deux analyses coûtant chacune 250 euros.

Pour ce qui est des prix de vente, la livraison d'un broyat de bois à une chaufferie est en moyenne rémunérée entre 30 et 40 euros la tonne.

Dans cette hypothèse, nous avons rencontré Mr Bassir Sufyar, responsable des chaufferies biomasse de Saint-Denis et de Stains. Il serait favorable à la reprise de la matière, notamment pour contribuer au développement du territoire, mais à condition qu'ils puissent vérifier la qualité du stock après la réalisation de la certification SSD afin notamment de contrôler les taux de potassium, calcium et sodium ainsi que le taux d'alcalin.

Au vu des quantités que nous pourrions lui livrer, des périodes d'ouverture et des installations installées sur les chaufferies de Stains et de Saint-Denis, la chaufferie de Stains serait plus idéale pour recevoir notre stock. La chaufferie de Stains est notamment ouverte toute l'année contrairement à celle de Saint-Denis.

Cependant, le bois de cagettes a un taux d'humidité inférieur à 10% et pour une chaufferie comme celle de Stains, les machines ne peuvent absorber du bois présentant un taux d'humidité qu'entre 30 et 55%. Il faudrait alors que Cofely le mélange à des plaquettes forestières.

Nous avons décidé de réaliser une expérimentation avec un recycleur – *Compost Val d'Europe*, client de Cofely situé à Marne-la-Vallée, pour leur apporter un camion de 20m³ de cagettes en vrac afin qu'ils puissent les broyer et les livrer ensuite à la chaufferie de Stains. Cette opération permettra de tester la comptabilité de la matière dans les installations de la chaufferie.

Option du paillage ou des panneaux agglomérés

Le broyat de bois peut également servir pour réaliser des panneaux agglomérés. Les panneaux sont réalisés avec des copeaux ou des fragments de bois, le tout étant lié par de la résine. Compressés à haute température ils donnent des particules agglomérées.

Pour réaliser ces panneaux de particules on privilégie du bois naturel, car si le bois est traité, les émanations toxiques posent problème lors de la phase de séchage. Ensuite, les cagettes doivent bien entendu être broyées et désagrafées avant transmission. Il faut également se mettre d'accord avec l'entreprise concernée sur la granulométrie, c'est-à-dire, la taille du broyat.

L'entreprise *Linex*, située en Normandie, nous a fait part de leur intérêt seulement si nous sommes en capacité de leur remplir une semi-remorque, soit 20 tonnes.

Le paillage est aussi une technique nécessitant du broyat de bois. Effectivement, pour ne pas laisser le sol à nu, beaucoup de parcs et jardins ont recours au paillage. Cela permet de nourrir et de protéger la terre. Le bois de cagette peut être un élément constituant à condition qu'il soit broyé à un criblage adapté.

Lors d'une présentation de notre projet la direction des Parcs et Jardins de Plaine Commune nous a indiqué acheter 122 tonnes de broyat de peuplier (ce qui correspond à la nature des cagettes) pour le paillage des espaces verts. En 2017, le coût total de cet achat est de 21 924 euros pour la seule Unité Territoriale Stains-Pierrefitte-Villetaneuse, ce qui correspond à environ 180 euros la tonne de broyat de peuplier. Très intéressé par notre projet, l'idée ressortie est de livrer notre matière directement à Plaine Commune afin d'avoir une filière d'économie circulaire sur le territoire à moindre coût.

Matière première achetée par Plaine Commune pour le paillage des Parcs et Jardins en 2017

Année 2017

Paillage	Quantité	Conditionnement	Total	Prix unitaire	Cout Total
					TTC
Cosse de sarasin	78 sacs	70 litres	5460 litres	7,41	577,98
Miscanthus	sacs	175 litres	litres	9,62	0,00
BRF	2	Camion 90 M3	180 M3	2663,10	5326,20
Peuplier(plaquette de peuplier)	6	Camion 90 M3	540 M3	3654,00	21924,00
Chanvre	693 sacs	200 litres	138600 litres	9,19	6372,83
copoflora	1008	60 litres	60480 litres	5,39	5433,12
Total 2017					39634,13

Compostage

En créant du broyat de bois nous pouvons vendre cette matière à des composteurs. Les alchimistes, qui proposent de collecter et de transformer via un compostage les déchets organiques en ville, nous ont déjà fait part de leurs intérêts lorsque nous leur avons présenté le projet dans un de nos comités de pilotage.

Après notre expérimentation de fin septembre avec un recycleur de Marne-La-Vallée, nous leur donnerons un échantillon de notre broyat de cagettes afin qu'ils puissent tester cette matière sèche dans un de leurs composts pour y vérifier la compatibilité.

Ensuite l'élément financier sera à déterminer dans un second temps avec cette structure. Ils nous indiquent aujourd'hui qu'ils ont un budget très serré pour acheter leurs matières premières.

Dans tous les cas, formaliser un partenariat avec cette association, située dans le 93 à l'Ile Saint-Denis, afin qu'ils puissent composter les déchets des villes voisines et revendre le compost dans le but d'un usage local d'agriculture urbaine pour les professionnels et les particuliers, serait un exemple de boucle local et de circuit court.

B. Les éléments financiers du projet

Je vais développer la partie financière de l'option la plus onéreuse du projet mais aussi la plus probable : la transformation des cagettes en produit fini – le broyat. L'objectif économique est de proposer un coût inférieur ou égal aux coûts de collecte actuel, tout en améliorant la valorisation de la matière

1. Les coûts de fonctionnement

Je vais vous détailler ici le plan de financement de la section fonctionnement du projet sur 3 années.

Les charges salariales

Le plus gros poste de dépense du projet touche aux charges salariales. Comme énoncé auparavant, la collecte, le nettoyage, le tri, le transport ainsi que le traitement des cagettes requièrent des moyens humains durant un laps de temps important.

Pour la première année, deux salariés en insertion seront dédiés à cette activité. Nous collecterons uniquement les cagettes du marché de Saint-Denis. De ce fait deux salariés travailleront trois jours de la semaine (le mardi, le vendredi et le dimanche) pendant quatre heures à collecter et valoriser les cagettes du marché forain de Saint-Denis.

Concernant la deuxième et troisième année, nous affecterons quatre salariés à la valorisation des cagettes en bois. Cette augmentation de personnel s'explique par le fait que nous comptons collecter les cagettes des marchés de La Courneuve et d'Aubervilliers, de Stains et de Saint-Ouen en plus de celles du marché de Saint-Denis. Ils travailleront sur cinq jours de la semaine (les jours des différents marchés étant répartis sur le mardi, vendredi, mercredi, samedi et dimanche) en étant toujours à deux pour collecter les cagettes d'un marché.

En plus de ces salariés de la collecte, un encadrant technique aura pour charge de réaliser le suivi et la coordination de la collecte des cagettes. Il y sera affecté pendant 1/5^{ème} de son temps de travail.

Pour calculer le temps de travail de ces salariés, il faut donc additionner toutes leurs heures de travail dans l'année dédiées à cette tâche et les multiplier par leur salaire horaire brut. À ce salaire horaire brut s'ajoutera les charges de l'employeur.

Les autres charges

Pour ce qui est des autres charges de ce projet, nous avons pour commencer des achats à comptabiliser. Même s'ils ne sont pas directement liés à cette activité, nous devons prendre en compte le coût de l'eau, du gaz et de l'électricité ainsi que les fournitures d'entretien et de bureau. Pour calculer ce coût, je me suis appuyée sur les factures de l'année 2017 de la régie de quartier de Stains. J'ai calculé la totalité des heures travaillées par tous les salariés de la Régie. J'ai ensuite divisé la totalité d'heures travaillées par les salariés de la collecte des cagettes par ce nombre afin d'obtenir un ratio que je peux alors appliquer aux différents postes de charges.

Cela me permet de savoir quel est la part du projet dans tous les projets de la structure en prenant les heures travaillées comme référence.

Pour les services externes, nous appliquons le même ratio calculé auparavant en ce qui concerne les assurances et les travaux d'entretien et de réparation. Il nous faut aussi compter la location du hangar à Pierrefitte, le GME, versera donc ¼ du loyer de ce hangar à la Régie de Quartier de Pierrefitte. Pour la location des camions ainsi que l'essence, j'ai également appliqué un ratio en fonction du taux d'occupation du camion pour les cagettes et pour les autres collectes, que j'ai appliqué au prix de location d'une journée.

Les autres services extérieurs, les frais postaux et de téléphone ainsi que les frais bancaires sont également calculés en fonction des factures de 2017 et du ratio de la part du projet dans les projets globaux.

Plan de financement du projet – section fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique comment j'ai comptabilisé les charges d'exploitation de notre projet pour les trois prochaines années à compter de 2018. C'est un budget prévisionnel compte tenu que nous nous appuyons sur des estimations en terme de volume de la matière mais aussi de temps de travail.

Charges				
CHARGES D'EXPLOITATION				
CHARGES DIRECTES		Année 1	Année 2	Année 3
60	ACHAT	1904	240,85	240,85
	Prestations de services			
	Eau Gaz Electricité	43		
	Fournitures d'entretien et de bureau	111,16	241	241
	Autres	1 750		
61	SERVICES EXTERNES	3 175	4 685	4 685
	Sous-traitance générale			
	Formation des bénévoles			
	Locations immobilières	388	388	388
	Travaux d'entretien et de réparation	1,748	3,788	3,788
	Primes d'assurance	20,16	44	44
	Locations camion	2 766	4 250	4 250
	Documentation			
	Etudes de recherche			
	Autres			
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	111	241	241
	Honoraires, rémunération d'intermédiaires			
	Publicité - Publications			
	Déplacements, missions			
	Frais postaux - Téléphone	92,96	201	201
	Autres (Frais divers: banques, etc.)	18,05	39	39
63	IMPOTS ET TAXES	0	0	0
64	CHARGES DE PERSONNEL	23822	53 124	53 124
	Salaires bruts	18 792	40 716	40 716
	Charges sociales de l'employeur	5030	12 408	12 408
	Autres (à préciser)			
65	AUTRES CHARG. DE GES. COURANTE	0	0	0
66	CHARGES FINANCIERES	0	0	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0	0	0
CHARGES INDIRECTES				
TOTAL DES CHARGES INDIRECTES		0	0	0
	Charges fixes de fonctionnement			
	Frais financiers			
	Autres			
69	TOTAL GENERAL	29013	58290	58 290

2. Coûts d'investissements

Les moyens matériels :

Comme expliqué auparavant, afin de pouvoir broyer les cagettes, il nous faut nous procurer un broyeur – déferrailleur adapté pour notre volume et pour notre produit. La société ECP, basé en Loire-Atlantique, estime qu'une installation spécifique pour les cagettes coûterait approximativement 90 000 euros incluant un convoyeur d'alimentation, un déchiqueteur grossier, un convoyeur, un petit broyeur et un convoyeur avec un déferrailleur overband. D'après ECP, pour un coût identique à une installation avec un seul gros broyeur, l'intérêt d'une telle solution avec deux broyeurs plus petits serait d'augmenter la vitesse d'alimentation en cagettes (grâce au premier broyeur), de se passer de grille (grâce au petit broyeur), et de diminuer la maintenance car les équipements seraient moins sollicités.

Equipement	Description	Marque	Prix TTC
Installation déchiqueteur	<i>Cagette bois</i>	ECP group	87 216 €
Un convoyeur de chargement	<i>cagettes l' une derrière l'autre</i>	ECP group	
Un pré déchiqueteur	<i>double broyeur 2x5.5 kw, (avec trémie et châssis galvanisés)</i>	ECP group	
Un convoyeur de liaison	<i>entre les déchiqueteurs</i>	ECP group	
Un déchiqueteur affineur	<i>BDR 75/600 couteaux spéciaux (trémie et châssis galvanisés)</i>	ECP group	
Un pupitre	<i>de commandes pour l'ensemble</i>	ECP group	
Un convoyeur de sortie	<i>de sortie vers big bag, spécifique pour Overband</i>	ECP group	
Un overband	<i>au-dessus du convoyeur pour extraire les pièces "aimantables"</i>	ECP group	
Frais de livraison	<i>Région parisienne</i>	ECP group	840 €
Budget installation		ECP group	2 400 €
		s/total	90 456 €
Transpalette électrique	<i>Fourche longueur 1150 mm - Force 1000 kg</i>	Toyota	2 100 €
3 Big-Bag	<u>Conteneur à gravats polyéthylène 900x900x800mm</u>	Taliasac	312,33 €
		s/total	2 412,33 €
		TOTAL	92 868,33 €

Il faut également nous équiper de big-bags afin que le broyat de cagettes tombe directement dans ce support à la sortie du broyeur. Pour les transporter, nous investirons dans un transpalette électrique afin de les déplacer finalement.

Comme expliqué auparavant, afin de pouvoir broyer les cagettes, il nous faut nous procurer un broyeur – déferrailleur adapté pour notre volume et pour notre produit. La société ECP, basée en Loire-Atlantique, estime qu'une installation spécifique pour les cagettes coûterait approximativement 90 000 euros incluant un convoyeur d'alimentation, un déchiqueteur grossier, un convoyeur, un petit broyeur et un convoyeur avec un déferrailleur overband. D'après ECP, pour un coût identique à une installation avec un seul gros broyeur, l'intérêt d'une telle solution avec deux broyeurs plus petits serait d'augmenter la vitesse d'alimentation en cagettes (grâce au premier broyeur), de se passer de grille (grâce au petit broyeur), et de diminuer la maintenance car les équipements seraient moins sollicités.

Il faut également nous équiper de big-bags afin que le broyat de cagettes tombe directement dans ce support à la sortie du broyeur. Pour les transporter, nous investirons dans un transpalette électrique afin de les déplacer finalement.

Les moyens logistiques

Nous avons également besoin d'un camion hayon afin de transporter les cagettes en vrac des marchés au lieu de transformation et du lieu de transformation aux clients. Nous disposons déjà de trois camions de 20m³ qui sont actuellement utilisés pour la collecte des cartons. Ces camions ont un taux d'utilisation inférieur à 100%, nous pourrions alors les utiliser lorsqu'ils sont libres pour assurer la logistique du transport des cagettes afin d'optimiser l'investissement que l'on possède déjà.

Il est aussi indispensable de disposer d'un lieu afin de broyer et stocker les cagettes. Pour cela, la Régie de Pierrefitte dispose d'un terrain de 700m² avec un bail précaire de mise à disposition par l'EPFIF pour une durée de 24 mois renouvelable. Ce lieu dispose d'un hangar de 22m² qui serait affecté à la valorisation des cagettes en bois – voir *photo ci-dessous*. Ce site aurait un usage de plate-forme de réemploi avec comme activités : tri de denrées alimentaires, de redistribution et de transformation des denrées non consommables notamment en aliments pour animaux ou en biogaz pour méthanisation ; repair café ; valorisation des cagettes en bois.

Pour l'utilisation du broyeur nous avons besoin d'un espace de 3 mètres de large et de 15 mètres de long sur une ligne incluant l'encombrement de la machine mais aussi l'espace de circulation

et de sécurité. Mais nous pouvons également disposer l'installation en L ou en U pour réduire l'espace nécessaire et une rénovation ainsi qu'un agrandissement du hangar seront effectués.

Hangar de Pierrefitte – futur lieu de transformation des cagettes



Plan de financement du projet – section investissement

Le tableau ci-dessous recense les différentes dépenses en investissement que nous devons effectuer afin de mener à bien notre projet. Ceci reste une approximation, d'autres investissements pourraient être nécessaires au fur et à mesure du démarrage de l'action.

DEPENSES LIEES A L'ACTION	Montant
Immobilisations incorporelles	0
Etudes	
Concessions et droits similaires, licences, logiciels...	
Autres	
Immobilisations corporelles	95868
Terrains	
Agencements et aménagements de terrains	3000
Construction (bâtiments, installations générales...)	
Matériel	92868
Broyeur	90456
Big-bag	312
Transpalette	2100
Autres immobilisations corporelles	
Autres (à détailler)	0
TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES	95868

3. Financement du projet

Comme toute structure et comme tout projet de l'économie sociale et solidaire, ce dernier doit être financé par des ressources mixtes : ressources propres, ressources publiques, ressources privées.

Ressources pour financer le fonctionnement de notre projet : entre ressources propres et aides de l'état

Pour financer le fonctionnement du projet, nous comptons sur la vente de notre prestation de service : la collecte des cagettes et des cartons. Le GME a répondu en 2015 au marché public lancé par Plaine Commune pour la gestion de ces déchets et a obtenu le marché. De ce fait, nous possédons un financement annuel qui est dédié à cette tâche que nous effectuons pour collecter les cartons et les cagettes.

Comme dans cette option, nous sommes destinés à vendre du broyat de cagettes, nous allons également retirer un financement de cette vente. En effet, le broyat se vend en moyenne entre 35 et 60 euros la tonne aux chaufferies biomasse. Nous souhaitons également vendre cette matière à la direction des Parcs et Jardins de Plaine Commune pour le paillage des espaces verts. Et comme expliqué auparavant, ces derniers achètent 122 tonnes de broyat de peuplier (ce qui correspond à la nature des cagettes) pour la seule Unité Territoriale Stains-Pierrefitte-Villetaneuse. En 2016, ils payaient environ 180 euros la tonne de ce broyat, nous pouvons alors leur vendre notre matière pour un prix à la tonne en dessous de ce qu'ils dépensent actuellement mais conséquent pour nous. A l'aide des estimations déjà effectuées au cours de l'étude préliminaire et d'une enquête auprès des chargés de commerce de chaque ville, j'ai réalisé une estimation du volume de cagettes que nous pourrions collecter et broyer sur chaque marché par an. J'ai ensuite multiplié ce volume par le prix de vente estimé en les revendant à Plaine Commune ou à Cofely.

De même, du fait que nous sommes une structure d'insertion, les contrats des salariés sont des emplois aidés : des CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion). Chaque emploi d'insertion est alors financé par l'Etat, plus particulièrement par le service de la DIRRECTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). Concrètement, la DIRRECTE verse tous les mois à l'organisme employeur une somme dédiée à financer une partie d'un ETP (Equivalent Temps Plein), cela permet notamment de réaliser l'accompagnement socio-professionnel et la bonne formation du salarié.

Produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
RESSOURCES DIRECTES		Année 1	Année 2	Année 3
70	REMUNERATION DES SERVICES	19 792	39 577	39 577
	Participation des usagers			
	Location de matériel			
	Prestations de services	19 792	39 577	39 577
	Autres (activités annexes)			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	9 221	18 713	18 713
	ETAT (préciser les Ministères)	9 221	18 713	18 713
	DIRRECTE - aide aux postes	7541	17032,7	17032,7
	DIRRECTE - cui cae	1680	1680	1680
	FONDS EUROPEENS	0	0	0
	COLLECTIVITES TERRITORIALES	0	0	0
	Région(s)			
	Département(s)			
	Intercommunalité (s)			
	Commune(s)			
	ORGANISMES SEMI-PUBLICS	0	0	0
	Caisse d'allocations familiales			
	Caisse des dépôts et consignations			
	Autre			
	SUBVENTIONS PRIVEES		0	0
75	AUTRES PROD: DE GES. COURANTE	0	0	0
	Participation des adhérents (cotisations), dons...			
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0
78	REPRISE SUR AMORTISS. ET PROV	0	0	0
	TOTAL GENERAL	58 290	58 290	58 290

Des appels à projet des pouvoirs publics et des fondations pour financer l'investissement de notre projet

Afin de financer l'investissement que j'ai détaillé dans le paragraphe précédent, le groupement répond en ce moment même à différents appels à projets afin d'obtenir des subventions. Les Structures d'Insertion sont effectivement éligibles à de nombreux appels à projets proposés par les collectivités locales (région, département, communauté d'agglomération, commune...), ces aides financières permettent aux collectivités de soutenir le développement de l'ESS et d'assurer des créations d'emplois locaux pour les habitants du territoire. De nombreuses fondations privées (Fondation de France, EDF, Bruneau...) proposent également des appels à projets afin de financer des projets d'intérêt général. Être lauréat d'un appel à projet permet également de donner plus de visibilité et de crédibilité au projet à réaliser ou réaliser.

Le 4 septembre 2017, nous avons candidaté à l'appel à projet ESS du Département 93, nous avons sollicité une financière de la part de la collectivité à hauteur de 30 000 euros pour financer en partie le broyeur-déferrailleur. L'ADEME, qui est sous la tutelle des ministères de la transition écologique et solidaire, de l'enseignement supérieur et de la Recherche et de l'innovation, nous a également indiqué qu'un appel à projet portant sur l'économie circulaire et en partie destiné aux associations sortira courant Octobre. Nous souhaitons également y répondre et sollicité une aide de 35 000 euros.

La fondation du Fape EDF possède un appel à projet annuel pour financer des projets de structures de l'ESS qui requiert un investissement important. Le dossier doit être porté par le CNLRQ, nous sommes en ce moment même en train de réunir les pièces et de constituer le dossier avec d'obtenir 30 000 euros de cette structure.

Nous comptons également, si les subventions sont insuffisantes, financer l'investissement par de l'autofinancement, avec une partie des ressources propres de chaque structure.

RESSOURCES LIEES A L'ACTION	Montant
Aides publiques	65000
Etat (préciser le Ministère)	35000
	35 000
ADEME ministères de la Transition écologique et solidaire, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	
Région	0
Département (s)	30 000
CG 93	30 000
Intercommunalités	0
Communes	0
Auto financement	868
	868
Emprunts (à détailler)	0
Crédit bail	0
Autres (à détailler):	30000
Subventions privées	
Fape EDF	30 000
TOTAL DES RESSOURCES PREVISIONNELLES	95868

Donner de la visibilité au projet

Pour réaliser un projet novateur et de cette importance-là, il est nécessaire de le faire connaître. La communication est un outil à ne surtout pas négliger. Un projet se réalise de manière collective, tous les maillons de la chaîne doivent être impliqués et concernés : le porteur du projet, les financeurs, les pouvoirs publics et aussi les élus politiques auprès desquels nous devons présenter et défendre notre projet.

Comme nous avons pu le remarquer lors de la réalisation de notre étude, s'appuyer sur l'expertise et les connaissances des experts du domaine concerné est un atout indispensable pour construire et mettre en œuvre l'action. Nous avons alors contacté nombre d'entre eux pour profiter de leurs conseils éclairés et leurs compétences.

Pour rappel, la gestion des déchets est sur notre territoire sous la responsabilité de Plaine Commune, il est alors nécessaire que notre projet soit approuvé par les concernés. C'est pour cela que lors de nos très nombreuses réunions de travail, de présentation et de comités de pilotage, nous avons présenté « la valorisation des cagettes en bois » à différentes personnes de Plaine Commune : le service écologie urbaine, le service ESS, le service propreté/déchet, le service prévention et sensibilisation des déchets, le service espace vert et le service économie circulaire.

De nombreux élus politiques : élus, maires, députés ont eux aussi été contactés afin qu'ils aient connaissance du projet et qu'ils puissent à leur tour relayer l'intérêt et l'importance de l'action.

Nous avons également répondu à un appel à projet de la métropole qui vise à promouvoir les bonnes pratiques de l'économie circulaire sur notre territoire. Si nous sommes sélectionnés, nous aurons l'occasion de présenter notre projet lors d'un grand événement organisé par le Grand Paris ; les financeurs, décisionnaires et experts seront présents en nombre.

Afin de posséder l'appui des décisionnaires et de trouver des financements il est nécessaire de réaliser ses actions de communication et de plaider de nos actions. Un projet non approuvé par tous est un projet dont la réussite est fragile.

Conclusion

Face à une économie basée sur le modèle capitalistique, les crises multidimensionnelles sinusoïdales se multiplient.

L'économie ne peut pas se résumer qu'au profit ou à la finance, nous devons nous impliquer à remettre l'Homme au centre des préoccupations pour ne plus voir perdurer ses inégalités sociales et territoriales qui s'amplifient aujourd'hui. Nos relations sociales et nos valeurs de solidarités sont également impactées de nos jours, petit à petit l'individualisme a pris le pas sur le collectif et sur le « vivre ensemble ». La vision que nous pouvons avoir du travail s'est aussi dégradée, les citoyens sont généralement désintéressés par leurs professions, ils y recherchent un sens qui ne trouvent pas et ils se sentent bien souvent soumis aux ordres et aux objectifs de leurs hiérarchies.

De plus et surtout, la situation écologique est catastrophique, l'inquiétude commence à naître sur l'avenir de notre planète ; changer nos modes de consommations, de production et de vie devient alors primordiale pour notre survie.

C'est avec ses constats que des nouveaux souffles émergent. L'économie sociale et solidaire ainsi que l'économie circulaire sont en chefs de files pour influencer une nouvelle dynamique. L'économie ne doit pas être au service de l'Humain ou de l'environnement : l'Humain et les questions environnementales doivent être au service de l'économie.

J'ai décidé de le démontrer à travers un sujet : la valorisation des déchets.

Nous ne pouvons nier la nécessité d'apporter des solutions à la diminution des ressources naturelles et à notre sur consommation qui détruit la planète. Pour cela, une réponse existe : repenser la façon de traiter nos déchets. Cela commence par changer notre vision que l'on possède sur ce thème, de voir les déchets comme des ressources à défaut de les traiter comme quelque chose qu'il faut se débarrasser rapidement. Outre, les bénéfices environnementaux que la valorisation des déchets peut nous apporter, cette activité peut nous permettre de redynamiser l'emploi, d'entrer dans un nouveau cycle dynamique en nous rendant autonome pour l'approvisionnement de nos matières premières, en misant sur le développement local et sur les partenariats entre les acteurs d'un territoire.

Pour ce faire et pour que nous puissions redonner une seconde de vie à nos déchets, nous devons partir du local, du micro, par l'endroit où tout commence : le territoire. Et ce sont les habitants et les structures locales qui sont en capacité de comprendre et de répondre aux enjeux, aux urgences ainsi qu'aux besoins d'un territoire. Ce qui compte dans cette activité, ce n'est pas de faire du profit mais de favoriser le développement local en favorisant l'emploi et l'amélioration du cadre de vie en ayant comme seul objectif de valoriser ce que l'on consomme.

Les régies de quartier, comme bon nombre de structures d'insertions, se sont créées afin de répondre à cette nécessité. Par leur mission sociale d'accompagner des personnes éloignées de l'emploi, elles participent à la redynamisation de l'économie. Par leur sensibilité à l'environnement d'améliorer le cadre de vie des habitants et de miser sur le développement durable, elles apportent des innovations au traitement des déchets. Par leur vocation à servir l'utilité sociale de soutenir des personnes en situation de fragilité, de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités et de contribuer à la transition énergétique, elles pallient aux manques des entreprises classiques et de l'Etat.

Petit à petit, grâce à des volontés politiques ou au contraire, par des luttes de tous les jours, elles tentent de s'imposer dans ce marché concurrentiel du traitement des déchets. Parce que le réemploi, le recyclage, la méthanisation, la réparation, etc. nous apportent davantage que l'enfouissement ou une mise en décharge, les régies feront valoir leurs principes et leurs valeurs à travers cette activité.

L'étude de cas présentée dans le Chapitre 2 permet de nous rendre compte que, grâce aux volontés d'acteurs, des actions de valorisation des déchets peuvent être menées sur un territoire. Par une coordination des acteurs d'un territoire, une volonté des pouvoirs publics et des parties prenantes et la conviction de l'utilité sociale et environnementale du projet, les trois régies de quartiers du territoire peuvent espérer sereinement pénétrer le marché de la valorisation des déchets.

L'innovation sociale de cette ambition, de collecter et éviter l'incinération aux cagettes en bois des marchés forains par le paillage ou la méthanisation, permettra, je l'espère, d'influer une nouvelle dynamique pour les régies de quartier et de nouveaux objectifs pour les collectivités.

Bibliographie

Articles en ligne

- ✓ Comité National de Liaison des Régies de Quartier
URL : <http://www.regiedequartier.org/>

- ✓ La documentation française
URL: <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/?xtor=EPR-526>

- ✓ LANGLOIS F., (2017) « *L'Humanité épuise les ressources naturelles* », *Le figaro*, consulté le 14 mai 2017. URL : <http://www.lefigaro.fr/matieres-premieres/2011/05/13/04012-20110513ARTFIG00658-l-humanite-epuise-les-ressources-naturelles.php>

- ✓ QUINTON H., *Consoglobe*, consulté le 14 mai 2017. URL: <https://www.consoglobe.com/ressources-naturelles-cg>

- ✓ RAMADE, « *Ressources naturelles* », Encyclopædia Universalis, consulté le 14 mai 2017. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/ressources-naturelles/>

- ✓ « *ressourcer le monde* », Véolia, consulté le 14 mai 2017. URL : <http://www.veolia.com/fr/ressourcer-le-monde/introduction/nous-transformons-les-dechets-en-matiere>

- ✓ « *Matières premières, essentielles à nos économies* », EduBourse, consulté le 20 mai 2017
URL : <http://www.edubourse.com/guide-bourse/matieres-premieres.php>

Documents audiovisuel

- ✓ DION C., LAURENT M., (2015), Documentaire, « *Demain* », production de de Bruno Levy

Expertise

- ✓ Réglementation française des déchets, « *Cadre réglementaire* », Ademe, consultée le 21 mai 2017 URL : <http://www.ademe.fr/expertises/dechets/elements-contexte/politique-vigueur/dossier/cadre-reglementaire/reglementation-francaise-dechets>

Ouvrages

- ✓ BALET J-M, (2006), « *Les différents types de déchets, les modes de collecte et de gestion* », édition Brochet
- ✓ BERTOINI G., (2005) « *Economie des déchets Des préoccupations croissantes, de nouvelles règles, de nouveaux marchés* », édition Technip
- ✓ COLLECTIF, (2017) « *Economie circulaire et territoires* », édition Broché
- ✓ GEAORGEAULT L. et AUREZ V., (2016), « *Economie circulaire système économique et finitude des ressources* », édition Broché
- ✓ LACY P., (2016), « *Des déchets à la richesse: Les avantages de l'économie circulaire* », édition Broché
- ✓ LEXIS L et TIERTENBERG T., « *Économie de l'environnement et développement durable* », édition Pearson
- ✓ NICOLAS A., D'après 2033, *Atlas des futurs du monde*. Ed. Laffont
- ✓ OLIVIER F., THERY F. et MARCOURX M-A., (2016) « *Déchets et économie circulaire Conditions d'intégration pour une valorisation en filières industrielles* », édition Lavoisier
- ✓ SCHAEKEN-WILLEMAERS J-P, 2015, « *Pic pétrolier, pic gazier, sans cesse reportés* », Ed. Académie royale de Belgique, Collection Académie en poche

Rapport

- ✓ FLEURY S., (2016), « *Tri des déchets des marchés forains – Rapport* », Ademe – Indigo - 68 pages, consulté le 25 Juin 2017
- ✓ FRASNETTI J-C, « *quige préparatoire à l'interrogation des services fiscaux* », CNLRQ, Consulté le 13 septembre 2017
URL :<http://www.regiedequartier.org/wp-content/uploads/2014/09/Guide-Fiscalite.pdf>
- ✓ LEDANOIS M., (2016), « *Recensement et Actualisation des sites d'accueil et de traitement des déchets d'assainissement en France* », Sinoe déchets, consulté le 5 juin 2017
URL :https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=0ahUKEwia3_vak6fUAhWFvhQKHeroCK8QFggqMAE&url=http%3A%2F%2Fwww.sinoe.org%2Fdocuments

- ✓ Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, (2013) « *Valorisation biologique des déchets organiques : la méthanisation* », consulté le 11 Juin 2013 URL : http://www2.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/34_DGPR_Methanisation_29-10-2013_DEF_Light.pdf
- ✓ Parlement européen, Briefing, (2015), « *Valorisation énergétique des déchets Opportunités et Défis* », consulté le Juillet 2017 URL : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2015/554208/EPRS_BRI\(2015\)554208_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2015/554208/EPRS_BRI(2015)554208_FR.pdf)
- ✓ RECORD, « *La collecte et le transport des produits usagés et des déchets dans une optique de logistique inverse. État des connaissances et propositions méthodologiques, 2014* », 121 p, n°12-0144/1A
- ✓ WIKMAN J. et SKANBERG K., « *L'Économie Circulaire et ses Bénéfices Sociétaux Des Avancées Réelles pour l'Emploi et le Climat dans une Économie basée sur les Énergies Renouvelables et l'Efficacité des Ressources* », club de Rome, consulté le 20 mai 2017

Règlement

- ✓ Représentants du syndicat des commerçants des marchés de Saint-Denis, « *Règlement du marché du centre-ville de Saint-Denis* » [en ligne], consulté le 17 Juin 2017

Revue en ligne

- ✓ JOLLY C. et DOUILLARD P., (2016), la note d'analyse, France stratégie URL : http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na46_economie_circulaire_07042016_finale-web.pdf